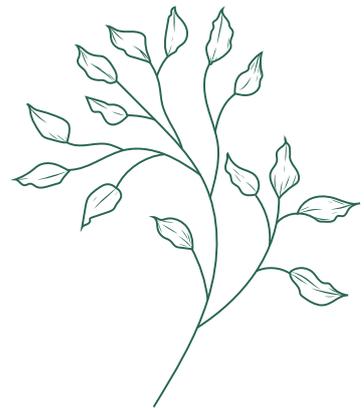




Aujourd'hui,
un « pôle Enfance »

SESSAD

IME

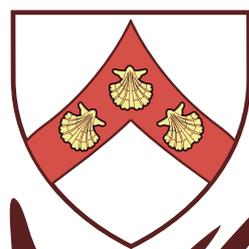


Demain,
un « Dispositif d'Accompagnement
Médico Educatif »

Projet institutionnel 2023-2027



A.A.P.E.A.I.



Alsace Bossue

Liste des sigles

AAPEAI : Association des Amis et Parents d'Enfants et d'Adultes Inadaptés

ANAP : Agence Nationale d'Appui à la Performance

ARS : Agence Régionale de Santé

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CDAPH : Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CEA : Collectivité Européenne d'Alsace

CMPP : Centre Médico-Psycho Pédagogique

CNSA : Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie

CODIR : Comité de Direction

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CSE : Comité Social et Economique

CVS : Conseil de Vie Sociale

DACQ : Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité

EA : Entreprise Adaptée

ESAT : Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail

ESSMS : Etablissement et Service Social et Médico-Social

FH : Foyer d'Hébergement

GIA4 : Groupement Inter Associatif

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

HAS : Haute Autorité de Santé

IME : Institut Médico-Educatif

IMPRO : Institut Médico Professionnel

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SERAFIN-PH : Services et Etablissements Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées

SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

TDI : Trouble du Développement Intellectuel.

TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

UE : Unité d'Enseignement

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Préambule



Par le biais de ce projet de service, l'Institut Médico Educatif « Eau vive » de l'AAPEAI Alsace Bossue affirme sa volonté de soutenir la construction de parcours d'accompagnement souples et adaptés, dans le respect des droits fondamentaux de l'enfant accompagné, de développer et mettre à disposition ses ressources spécialisées et son expertise au profit du territoire.

Les principes fondamentaux d'exercice des droits, d'autodétermination, d'émancipation des personnes constituent le socle éthique de notre intervention. Ce socle, toujours questionné, doit encore évoluer dans la pratique vers une véritable reconnaissance des choix de la personne accompagnée, en qualité de Sujet. Accompagner la personne en situation de handicap, ce n'est donc pas vouloir décider à sa place mais lui permettre d'exprimer librement ses choix personnels. Notre mission d'accompagnement doit donc s'inscrire dans le respect du choix des enfants/ des jeunes et de leurs aidants.

Il s'agit d'une posture d'humilité, de valorisation constante de la personne, de soutien et d'entraide. Cette notion d'équité doit aussi s'inscrire dans une logique territoriale pour permettre un accès facilité des jeunes en situation de handicap aux prestations proposées.

Les orientations de ce projet soutiennent la nécessité d'une transformation de l'établissement en dispositif intégré fondamentalement ancré dans une logique centrée sur la personne. L'expérience associative de gouvernance d'une plateforme TSA pour laquelle l'AAPEAI est agréé depuis 2018 nous convainc de la révolution douce¹ à poursuivre.

Le présent projet, ambitieux mais réalisable, constitue donc notre feuille de route pour les cinq années à venir. Celui-ci vise à anticiper les changements profonds de notre société en adaptant nos réponses au plus près des besoins des enfants accompagnés.

L'enjeu pour l'AAPEAI est de garantir des formes d'accompagnement singulières et complémentaires au titre d'une réponse de Droit.



Johanna THIEBOLD
Directrice des ESMS de l'AAPEAI,

¹ BARREYRE JY, Les implicites d'une révolution douce, in Vie Sociale, vol 4, numéro 4, page 9.

L'IME « Eau vive » de Diemeringen est habilité à accueillir 30 enfants/adolescents, en semi-internat, âgés de 6 ans à 20 ans (hors amendement Creton), porteurs d'un Trouble du Développement Intellectuel (léger, moyen, profond) au titre des Annexes XXIV.

L'établissement accueille des enfants orientés sur notification de la CDAPH, répartis comme suit (selon l'agrément) :

- En Institut Medico Pédagogique (IMP) pour enfants âgés de 6 à 14 ans porteurs d'une déficience intellectuelle légère, moyenne ou profonde, selon l'agrément.
- En Institut Médico-Professionnel (IMPro) pour des jeunes âgés de 14 à 20 ans, selon l'agrément.
- En Plateforme TSA pour enfants âgés de 0 à 20 ans, porteurs de TSA avec/sans déficience intellectuelle associée, selon l'agrément

L'AAPEAI Alsace Bossue à partir de la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé « *la capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe, et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences (trouble de l'intelligence). Il s'ensuit une aptitude diminuée à faire face à toute situation de manière indépendante (trouble du fonctionnement social), un phénomène qui commence avant l'âge adulte et exerce un effet durable sur le développement* »².

Les modalités d'accompagnement sont à la fois **individualisées** et **collectives**. Cet accompagnement se fonde sur l'adhésion de l'enfant/ ses représentants légaux à partir d'une orientation de la MDPH.

L'IME adhère pleinement au Projet Associatif et partage avec les autres établissements et services de l'AAPEAI Alsace Bossue la même finalité : offrir à des enfants ou des adultes porteurs d'un handicap mental les chances et les moyens d'un plein épanouissement.

Ancré dans une culture de diversité des compétences et de pluridisciplinarité, l'IME a un rôle de conseil et de soutien auprès des familles. Il s'emploie au quotidien à favoriser l'éveil et le développement harmonieux des plus petits jusqu'à l'épanouissement, l'éducation et l'accompagnement professionnel des plus grands.

L'équipe des professionnels de l'IME s'engage à respecter et à faire respecter, pour chacune des personnes accompagnées, ses droits fondamentaux rappelés dans la charte des droits et libertés de la personne accueillie (Loi 2002-02 du 2 janvier 2002).



² INSERM 2016, Avant-propos page XIII, *Déficiences intellectuelles, Expertise collective*



Le règlement de fonctionnement précise les moyens mis en œuvre pour permettre aux personnes d'exercer leurs droits. La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, fait obligation aux établissements et services sociaux et médico-sociaux dans son article 12 (art. L311-8 du CASF³) d'élaborer un projet d'établissement ou de service. « Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. » Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil à la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation ».

Le projet institutionnel est donc un outil qui garantit les droits des enfants accompagnés, en ce sens qu'il définit les objectifs en matière de qualité des accompagnements et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement actuels et en évolution.

Il vise trois objectifs majeurs :

- Le projet est d'abord une dynamique, une production collective et stimulante,
- Le projet est un document de référence pour les équipes et les destinataires,
- Le projet est un document évolutif car suivi et révisé tous les 5 ans.

C'est par ailleurs un document à visée intégratrice qui pose des références d'actions partagées, donne des repères aux professionnels dans l'exercice de leur mission. Ce dernier clarifie, en externe, les accompagnements proposés et les modes d'intervention, le positionnement institutionnel de la structure et enfin, indique les évolutions en termes de public et de missions.

Ce nouveau projet de service, a pour objectif fondamental de positionner la personne accompagnée dans son environnement. Cette intention déclarée, il nous incombe d'appréhender l'environnement sous ses multiples facettes : familial, scolaire, professionnel, social, culturel et sportif à toutes les étapes de la vie. Nous devons identifier tous les partenaires du territoire qui peuvent concourir à l'accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap. Il nous appartient, alors, de développer des modalités de coopération et de partenariat avec l'ensemble des acteurs engagés dans les parcours de vie des enfants et familles accompagnés. Ce paradigme nous invite à considérer la personne accompagnée et sa famille comme partenaires à part entière qui construisent et portent le projet.

L'IME s'inscrit dans la Réponse Accompagnée pour Tous⁴, qui contribue à la construction d'un parcours par et pour l'enfant accompagné.

² Code de l'Action Sociale et des Familles

³ RAPT

Démarche engagée par le service pour la réactualisation de son projet

- Les schémas nationaux (autisme, handicap rare...)
- Les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles (HAS)
- Le projet associatif
- Le diagnostic préparatoire à la contractualisation d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens, en cours de construction avec l'ARS
- Les conclusions et fiches actions d'auto-évaluation effectuée en janvier 2022
- Les observations des personnes accompagnées et des familles dans le cadre du Conseil de la Vie Sociale
- Le travail de consultation des familles et/ou représentants légaux
- Les enquêtes de satisfaction (évaluée dans le cadre du PAP)
- La réflexion des équipes (IME, SESSAD, et partenaires) menée autour des pratiques spécifiques précisant les champs d'interventions et modalités d'accompagnement
- L'approbation du Comité qualité de l'AAPEAI Alsace Bossue

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le : 12.12.2022

Présenté au Comité Social et Economique le : 14.11.222

Validé par le Conseil d'Administration de l'AAPEAI ALSACE BOSSUE le : 05.12.2022

SOMMAIRE



Présentation de l'Association des Amis et des Parents d'Enfants et d'Adultes Inadaptés

| | |
|---|----|
| II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE | 11 |
| 1. Identité administrative | 12 |
| 2. Cadre réglementaire | 13 |
| 3. Valeurs et missions | 14 |
| 4. La bientraitance | 16 |
| 5. La gestion des risques | 17 |
| 6. Les partenariats | 17 |
| III. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACCUEILLIE | |
| 1. Profil de la population accueillie | 23 |
| 2. Les évolutions constatées ces dix dernières années | 24 |
| III. NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE | |
| 1. Les principes d'intervention de l'IME | 27 |
| 2. Le parcours des personnes accompagnées par l'IME | |
| 2.1. L'admission à l'IME | 29 |
| 2.2. La sortie de l'IME | 31 |
| 3. Les prestations proposées par l'IME | |
| 3.1. L'organisation du service | 32 |
| 3.2. Des prestation pour une approche globale de l'accompagnement | 33 |
| 3.3 Construction de l'année autour d'un thème commun et des projets spécifiques. | 45 |
| 4. La démarche d'accompagnement en référence aux droits des usagers | |
| 4.1. Les outils de la loi n°2002-2 | 47 |
| 4.2. Le projet d'accompagnement personnalisé (PAP) | 48 |
| 5. Synthèse : La mise en oeuvre de l'accompagnement | |
| 5.1. L'accompagnement « premier » | 50 |
| 5.2. L'accompagnement « inclusif » | 51 |
| 5.3. L'accompagnement à la sortie | 53 |
| IV. LES RESSOURCES HUMAINES ET LES COMPETENCES DE L'IME | |
| 1. Vers une nouvelle organisation | 55 |
| 2. Les ressources humaines | 57 |
| 3. L'adaptation des ressources aux évolutions du secteur | 58 |
| 4. La communication institutionnelle | 59 |
| 5. Les moyens matériels | 60 |
| V. LA DEMARCHE DE PROGRES | |
| 1. Evaluation interne et suites | 61 |
| 2. L'Évaluation externe | 64 |
| 3. Les rapports d'activités annuels | 65 |
| VI. LA STRATÉGIE D'ÉVOLUTION, OBJECTIFS ET PERSPECTIVES | 66 |
| 1. Garantir l'exercice des droits des enfants accompagnés | 66 |
| 2. Améliorer la qualité de prestations à destination des enfants et familles accueillis | 67 |
| 3. Un parcours structuré sans ruptures, adapté aux besoins et attentes de l'enfant | 70 |
| VII. SYNTHÈSE | 74 |
| ANNEXES | 82 |



Présentation de l'Association des Amis et des Parents d'Enfants et d'Adultes Inadaptés

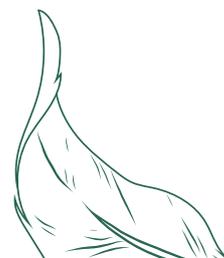


A partir des années 70, la France entame une décennie de hauts et de bas circonstanciels qui caractérisent une détérioration économique et vient contrebalancer la période faste que l'on nomme communément les « Trente glorieuses ». Un nombre important d'enfants subissent des discriminations, se voyant refuser l'accès au système scolaire inadapté aux contraintes spécifiques liées à leur handicap. Indignés par cette situation, et unis par le même idéal de fraternité et de laïcité, des parents, des enseignants, des ministres des cultes, des responsables d'administrations unissent leurs volontés et créent une première classe adaptée au sein même d'une école publique à DIEMERINGEN. Ces personnes ont posé les fondements de l'Association des Amis et Parents d'Enfants et d'Adultes Inadaptés (AAPEAI) Alsace Bossue. L'AAPEAI Alsace Bossue est née en 1972, c'est une association Loi 1901 à but non lucratif.

L'IME « Eau vive » a été le premier établissement ouvert, conférant à l'AAPEAI Alsace Bossue le statut « d'organisme gestionnaire » dès le 03 septembre 1973. L'avancée en âge des enfants accompagnés par l'établissement induit naturellement, à la fin des années 80, un tournant dans l'histoire de l'AAPEAI Alsace Bossue. D'une part, une orientation de son action en faveur des adultes par la création du premier établissement pour adultes handicapés en situation de travail toujours à DIEMERINGEN (ESAT). D'autre part, la création d'un foyer d'hébergement inauguré en 1998.

Le virage de l'an 2000 est marqué par le renforcement d'un éventail de réponses aux besoins du public par le biais du développement de services mobiles et de proximité. Un SAVS, en 2004, puis un SESSAD en 2007 marqueront la volonté associative de mailler le territoire rural qu'est l'Alsace Bossue et la proche Moselle. A ce jour, l'AAPEAI Alsace Bossue compte 6 établissements et services qui accompagnent 168 personnes du plus jeune âge jusqu'à l'âge de la retraite avec le concours de 71 professionnels.

Les évolutions du secteur médico-social comme celles du contexte socio-économique nous ont conduits, en 2018, à adhérer au Groupement inter associatif « GIA 4 ». Il s'agit pour l'AAPEAI de se joindre à la recherche conjointe de solutions nouvelles et optimisées aux enjeux de nos missions communes en faveur des personnes en situation de handicap.



Evénements

| | |
|--------------------------------|--|
| 12 Mai 1972 | Constitution de l'association « AAPEAI Alsace Bossue ». |
| 3 Septembre 1973 | Ouverture du 1er établissement – « IME Eau vive ». |
| 15 Octobre 1990 | Ouverture de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). |
| 12 Janvier 1998 | Ouverture d'un Foyer d'Hébergement pour Travailleur Handicapés (FHTH). |
| 1 ^{er} Octobre 1998 | Ouverture d'une Entreprise Adaptée (EA). |
| 1 ^{er} Octobre 2004 | Ouverture d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS). |
| 19 Janvier 2007 | Ouverture d'un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). |
| 1 ^{er} Septembre 2017 | Ouverture d'une plateforme Autisme (7 places d'IME). |
| 1 ^{er} Septembre 2018 | Adhésion au Groupement Inter Associatif : GIA4. |
| 1 ^{er} Novembre 2019 | Extension non importante de 3 places de SESSAD Troubles du Spectre de l'Autisme. |
| 1 ^{er} Mars 2021 | Extension non importante de 2 places SESSAD Troubles du Spectre de l'Autisme |

L'Association des Amis et Parents d'Enfants et d'Adultes Inadaptés (AAPEAI) Alsace Bossue s'est construite sur la volonté commune de participer, en tant que citoyen, à une mission de service public ayant pour finalité de permettre aux enfants et aux adultes porteurs d'un Trouble du Développement Intellectuel d'avoir accès à l'exercice de leurs droits les plus fondamentaux.

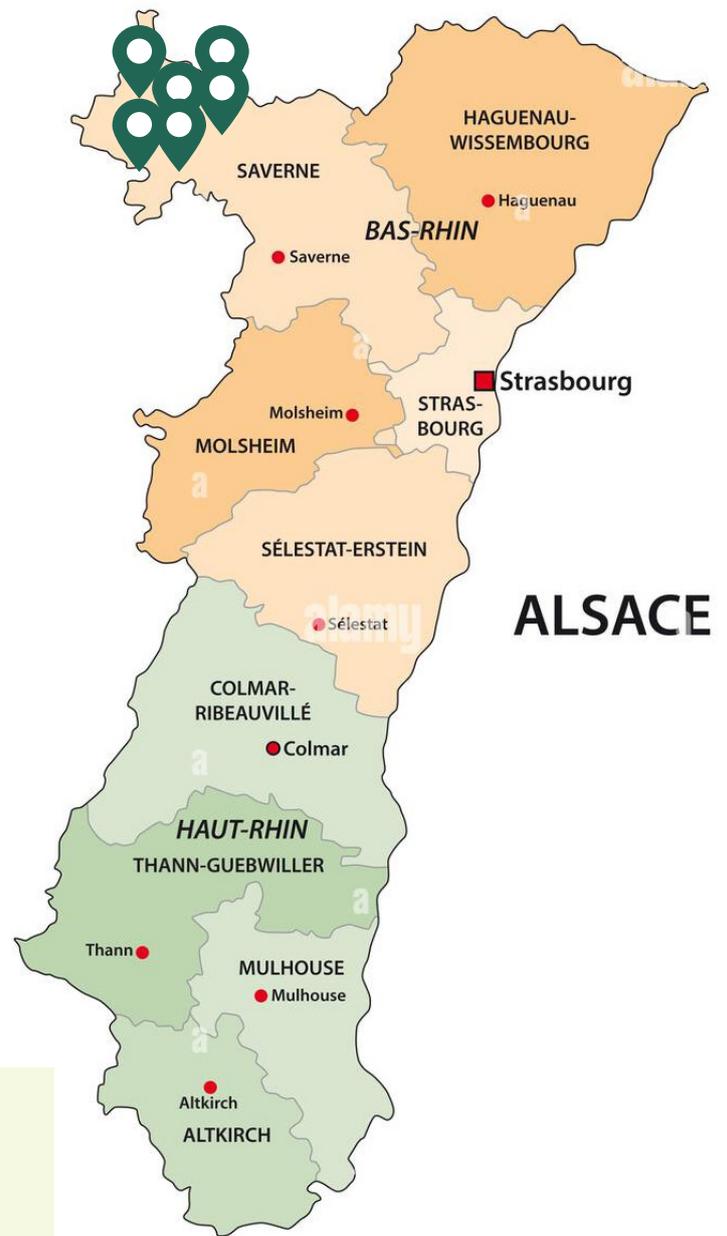
C'est pourquoi l'engagement associatif de l'AAPEAI s'appuie sur la conviction que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » Cette ambition nous rassemble et nous donne l'élan pour mettre en actes les valeurs sous-tendues par la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen.





L'AAPEAI se situe en Alsace Bossue dans le département du Bas-Rhin, limitrophe de la Moselle. Au 1er janvier 2017, l'Alsace Bossue compte 45 communes et constitue la plus étendue des communautés de communes du département.

Cette dernière est habitée par 25 004 personnes, elle connaît un déclin de sa population de -1,2 % et abrite le pourcentage de personnes vieillissantes le plus important du département.



LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'AAPEAI

L'AAPEAI en quelques chiffres, au 01/07/2022

- 6 établissements & services à DIEMERINGEN
- 185 personnes accompagnées
- 69 professionnels

L'AAPEAI Alsace Bossue s'engage dans un accompagnement de qualité et de proximité sur un périmètre de 40 kilomètres autour de DIEMERINGEN. Le milieu est dit « rural » et nécessite une importante mobilité de nos équipes.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'Institut Médico-Educatif (IME) a été créé et administré par l'AAPEAI d'Alsace Bossue en septembre 1973. Trente places ont été allouées en faveur d'un accompagnement d'enfants et d'adolescents ayant entre 6 et 20 ans (hors amendement Creton), porteurs d'un Trouble du Développement Intellectuel

Depuis septembre 2017, l'IME a connu une transformation de sept de ces trente places dédiées à l'accompagnement d'enfants et d'adolescents porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

Au sein de notre IME, nous accompagnons des enfants-adolescents étant en situation de handicap du fait,

- D'un Trouble du Développement Intellectuel avec ou sans troubles associés,
- D'un trouble du spectre de l'autisme avec ou sans troubles associés,

Ainsi, ces troubles handicapent l'enfant/ le jeune dans son développement et dans ses aptitudes à interagir dans son contexte environnemental et social. Ces difficultés nécessitent un accompagnement spécifique pour soutenir le jeune afin qu'il puisse mieux comprendre, élaborer, faire des liens, réfléchir.

L'expression de ces difficultés peut revêtir différentes manifestations, en lien avec l'histoire singulière de chacun où se construisent le sentiment de valeur personnelle et la confiance en soi.

L'accompagnement des enfants/ adolescents accueillis au sein de notre IME se fait à partir du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) et résulte d'une démarche de co-construction entre la personne accueillie, son entourage, les partenaires et l'équipe pluridisciplinaire. Les modalités d'accompagnement sont individualisées et parfois collectives selon le besoin. Cet accompagnement se fonde sur l'adhésion de l'enfant/ ses représentants légaux à partir d'une orientation de la MDPH.

Nos modalités d'accompagnement en IME ont évolué en un dispositif Plateforme souple et modulaire dont la pertinence se fonde en l'adaptation de l'accompagnement aux besoins de l'enfant et sa famille.





ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

| | | | |
|--|---|---|--|
| <p>1972 Création de l'AAPEAI Alsace Bossue</p> | <p>1973 Ouverture de l'IME « Eau vive » Ouverture de l'Institut Médico Pédagogique Ouverture de l'Institut Médico Professionnel</p> | <p>2007 Ouverture du SESSAD</p> | <p>2018 Transformation de 7 places d'IME en 7 places dédiées à l'accompagnement de l'Autisme (Plateforme)</p> |
|--|---|---|--|

I.1 Identité administrative

| | |
|--------------------------|--|
| Adresse administrative : | AAPEAI ALSACE BOSSUE, 10 quai de l'Eichel – 67 430 DIEMERINGEN 03. 88.00. 08. 55 |
| Coordonnées du site : | 12 rue des Remparts – 67 430 DIEMERINGEN 10 quai de l'Eichel – 67 430 DIEMERINGEN |
| Arrêté d'autorisation : | numéro 2021-0854 du 23/03/2021 |
| Agrément : | 30 places |
| N° FINESS : | 67 07 80 576 |
| CPOM : | En cours de négociation |
| Mode de tarification : | Financement défini par dotation globale |
| Conventions : | Conventions avec des partenaires sur les champs : sanitaire, scolaire, professionnel, psychologique, culturel et sportif, médicosocial. |

I.2 Cadre réglementaire

Le service est enregistré au Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux comme « IME ». Il est régi par un ensemble de textes :

- La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforce les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés ;
- Les dispositions réglementaires du Code de l'Action Sociale et des Familles dans ses articles D 312-1113 à D 312-122 modifiés par les décrets n°89-789 du 27 octobre 1989 et n°2009-378 du 2 avril 2009 ;
- La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, du 8 juillet 2013, qui consacre le principe d'inclusion scolaire ;
- Dernier arrêté préfectoral d'autorisation : numéro 2021-0854 du 23/03/2021
- Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) suivantes ont été prises en compte :

| Les recommandations transversales | Les recommandations spécifiques |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• « Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux » octobre 2010• « Elaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service » mai 2010• « Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement » novembre 2009• « La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles » juillet 2009• « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » décembre 2008• « Ouverture de l'établissement à et sur son environnement » décembre 2008« Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance »« Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées », juillet 2008« La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre », juillet 2008« L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel », octobre 2022 | <ul style="list-style-type: none">• « L'accompagnement à la santé de la personne handicapée », juillet 2013• « L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile », janvier 2010• « Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses », juillet 2008• « Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés », juillet 2016 |



I.3 Valeurs et missions

LES VALEURS

Le projet de l'IME s'inscrit dans le projet associatif fondé sur les valeurs suivantes :

- La **dignité** de la personne place l'enfant en situation de handicap et son épanouissement au cœur de tous les enjeux. C'est la valeur « pilier ».
- La **pleine participation** installe la notion de co-construction comme postulat de l'accompagnement. L'enfant/sa famille sont maîtres d'œuvre des étapes du parcours.
- La **confiance mutuelle** permet de développer une relation éducative de qualité. Elle doit se faire à partir d'une communication basée sur le respect mutuel et l'honnêteté.
- L'**ouverture** de l'établissement tisse un réseau partenarial afin d'être connu et sollicité comme appui technique à la coordination et à l'accompagnement dans le parcours des enfants/jeunes.

Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'IME assure un accompagnement individualisé à toute personne accueillie. Celle-ci fait valoir son libre choix entre les prestations proposées. Après avoir recueilli le consentement éclairé du jeune majeur ou à défaut le consentement de son représentant légal, l'IME s'engage à garantir la participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de son projet d'accompagnement personnalisé (PAP).

Les actions proposées sont adaptées à son âge, à ses besoins et à ses attentes. Elles s'inscrivent dans un parcours favorisant son développement, son autonomie et son inclusion sous toutes ses formes. Dans le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité de l'enfant, les professionnels interviennent au regard de la confidentialité des informations le concernant et favorisent l'accès à tout document relatif à son accompagnement.

Lors de son admission, l'enfant accueilli reçoit une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont il bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition.

LES MISSIONS

L'action des instituts médicoéducatifs s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire de la Loi n°2002.2 du 02 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et la loi n°2005.102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances ainsi que la participation et l'accès à la citoyenneté des personnes handicapées.

Les missions légales d'un IME sont définies dans l'article D 312-12 du Code de l'Action Sociale et Familiale :

« L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement ou du service tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis. Il a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle ». Cet accompagnement peut concerner les enfants -adolescents aux différents stades de l'éducation précoce et, selon leur niveau d'acquisition, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire et technique. Les missions de l'établissement comprennent :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent ;
- Les soins et les rééducations ;
- La surveillance médicale régulière, générale ainsi que de la déficience et des situations de handicap;
- L'établissement d'un projet d'accompagnement personnalisé
 - a) L'enseignement et le soutien permettant à chaque enfant de réaliser, dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation, les apprentissages nécessaires et possibles.
 - b) Des actions tendant à développer la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent et à faciliter la communication et la socialisation.



I.4

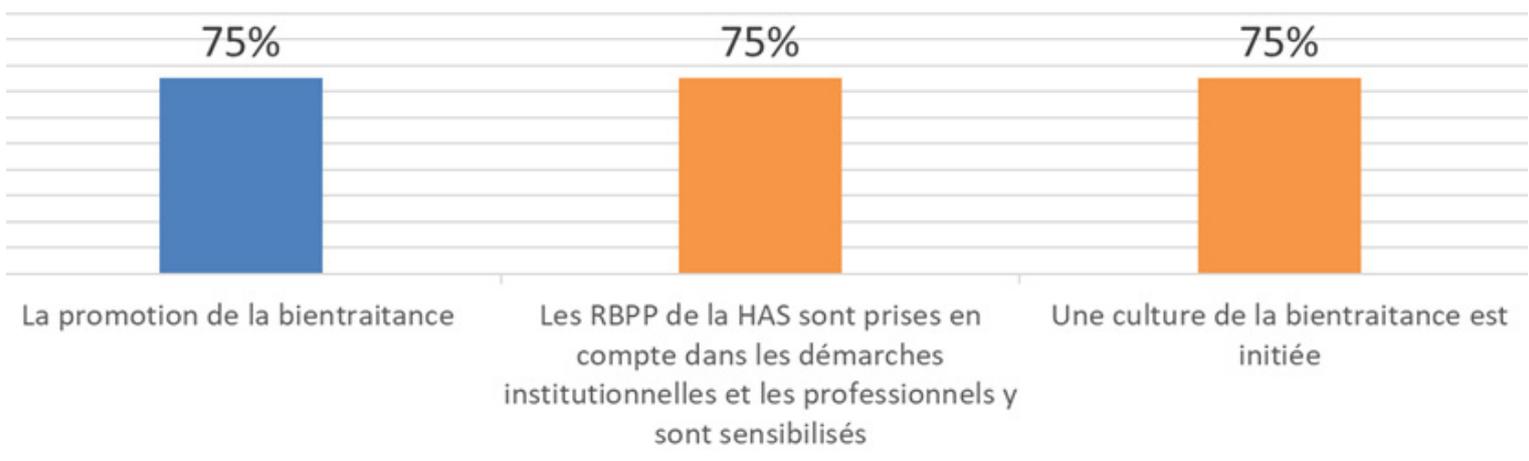
La bientraitance



L'exigence de bientraitance au cœur de nos valeurs est la référence première pour l'ensemble de nos actions :

- La bientraitance est nécessairement soutenue par des réponses pluridisciplinaires adaptées ainsi que par le soutien des familles.
- La posture professionnelle de bientraitance est une manière d'être, d'agir et de dire, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus. Il s'agit de veiller à préférer une posture d'adaptation à l'Autre à une posture dogmatique.
- Rester « bien-traitant », c'est aussi veiller à l'adéquation des prestations et pratiques aux besoins des usagers et de leurs familles. La veille est importante pour maintenir un niveau satisfaisant de bientraitance. C'est un support clef pour l'actualisation et le développement des « savoir-être » et des « savoir-faire ».
- La commission d'accompagnement de l'AAPEAI Alsace Bossue pose un regard institutionnel sur des situations pratiques vécues dans les établissements. La diffusion de ses réflexions permet la formalisation de concepts et de repères collectifs. Au sein de l'IME, la bientraitance est institutionnalisée par le biais de procédures connues de tous les professionnels :
 - L'identification des « événements indésirables » (cf. protocole)
 - Le recueil et le traitement des événements indésirables
 - Le support de la plateforme régionale d'urgence et de veille sanitaire (événements indésirables graves et numéro d'appel 119 pour l'enfance en danger)
 - L'application des recommandations de bonnes pratiques.

La promotion de la bientraitance



Synthèse des cotations des parents des enfants accompagnés par l'IME – Enquête relative à l'évaluation interne / décembre 2021.



I.5 La gestion des risques

Répondant aux évolutions des politiques sociales, l'IME prend les mesures appropriées conformément aux principes généraux de prévention et de respect des normes d'hygiène et de sécurité à travers :

- Une démarche continue d'évaluation et de gestion des risques professionnels (document unique d'évaluation des risques professionnels –DUERP–)
- La récente désignation d'un responsable sécurité au sein de l'association
- Un ensemble de procédures en lien avec l'hygiène et la sécurité : plan canicule, protocole transports, protocole d'hygiène des locaux...

Des actions de formation sont par ailleurs organisées régulièrement auprès des professionnels pour garantir des conditions de sécurité dans l'exercice de leurs missions :

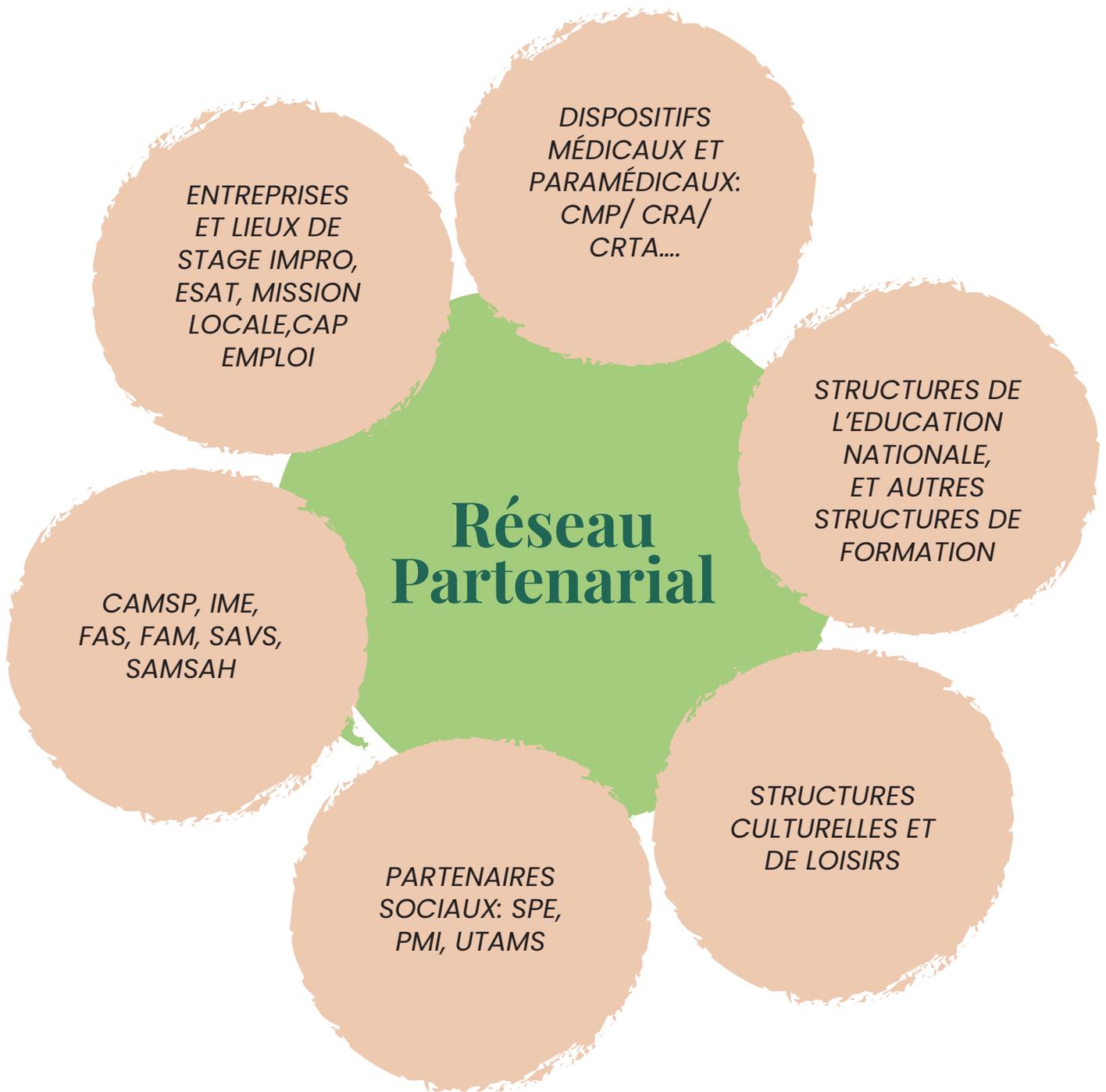
- Formation Sauveteur secouriste du travail (SST),
- Formation incendies et exercices d'évacuation
- Formation aux risques routiers.

L'ensemble de ces actions contribuent à créer une culture de prévention des risques pour la protection des personnes et des biens.

I.6 Les partenariats

D'influence départementale, l'IME de l'AAPEAI Alsace Bossue est également inséré dans le tissu local, où des partenariats solides se sont construits, un travail en réseau s'est initié, des coopérations sont à l'œuvre selon tous les axes pluridisciplinaires.





LA SCOLARISATION

Un réseau de partenariats solide s'est développé avec les écoles, collèges, lycées, CFA/organismes de formation du secteur alsacien et proche Moselle. Ceux-ci visent à promouvoir le soutien des enfants/ jeunes accompagnés en temps partagés. Notre collaboration majeure s'effectue auprès du collège de DIEMERINGEN, à proximité de notre établissement.

LA SANTÉ

En affirmant le principe d'accompagnement dans le parcours de soins, l'IME constitue la base d'un réseau d'intervenants en proximité (médecins, rééducateurs, psychologues...) qui permet de compléter son offre de service, prolonger le travail réalisé au sein de l'établissement ou accompagner les familles dans le suivi médical selon leur choix.

Depuis quelques années, le réseau libéral s'est nettement développé, avec une augmentation significative des soins en libéral. Des relations régulières et soutenues sont bâties avec les établissements sanitaires de proximité : le CAMSP polyvalent d'INGWILLER, le Centre Médico Psychologique (Antennes SARRE-UNION et SAVERNE). Du fait de la ruralité et la désertification médicale, l'IME accompagne des enfants et jeunes dans un parcours de soins parfois élargi à son territoire d'intervention : SAVERNE, SARREGUEMINES, HAGUENAU...

Des partenariats se sont aussi structurés avec des établissements médico-sociaux de proximité : SESSAD de l'AAPEAI, IME de l'APHVN et du GCMS 3S notamment.

L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'IME de l'AAPEAI a par ailleurs recherché des collaborations actives avec des partenaires de l'emploi et de la formation professionnelle du milieu ordinaire ou protégé, afin de faciliter les démarches d'insertion socio-professionnelle : Missions locales, CFA, centres de réadaptation professionnels, entreprises d'insertion, entreprises adaptées, ESAT, réseau « Différent et compétent Alsace », ...

L'ensemble de ces partenariats contribuent à soutenir les projets d'accompagnement personnalisés sur le volet de l'insertion professionnelle, en tenant compte des spécificités des jeunes accompagnés et des compensations à mettre en œuvre.

Ces partenariats doivent être développés plus encore pour soutenir les projets de formation, d'expériences de professionnalisation et répondre aux enjeux d'accessibilité à l'emploi.

L'INCLUSION SOCIALE, SPORTIVE, CULTURELLE

L'IME a, par ailleurs, développé plusieurs partenariats avec les structures locales sportives, culturelles et musicales. Il se veut un lien facilitateur pour l'inclusion dans les structures de droit commun, tel que :

- Le Centre socio-culturel de SARRE-UNION qui propose des groupes de parole pour familles avec enfant en situation de handicap / TSA / proches aidants ; plus largement une offre diversifiée pour les jeunes et les parents
- La médiathèque de SARRE-UNION et la bibliothèque de DIEMERINGEN
- La « Grange Aux Paysages » de LORENTZEN
- Le Centre d'Interprétation du Patrimoine Archéologique de DEHLINGEN
- La Communauté des Communes d'Alsace Bossue, notamment pour les spectacles
- Les associations de club sportif du territoire, particulièrement DIEMERINGEN, DRULINGEN, et SARRE-UNION

• Le Club vosgien de Diemeringen propose chaque mois une randonnée inclusive à ses membres et à quelques jeunes de l'IME accompagnés d'un éducateur.

• Les « Raideurs fous » est une association regroupant des jeunes du Lycée André Maurois de BISCHWILLER et leurs accompagnateurs qui chaque année organise un raid VTT d'environ 1000 km sur 10 jours, avec des destinations comme Vienne, Granville, etc. S'y est associée l'AAPEAI avec des participants et des encadrants de l'IME et de l'ESAT.



Les dispositifs du territoire :

ALAPAJES (Accompagnement Local Aux Parcours Jeunesse et Scolarité) est un dispositif implanté à SARRE-UNION, composé d'une équipe pluriprofessionnelle, s'adressant à tout enfant ou jeune (de 3 à 25 ans) pouvant rencontrer des difficultés dans son parcours de vie, scolaire ou de formation.

C'est un lieu :

- d'accueil, d'information et de parole pour les jeunes et leurs familles,
 - de prévention en agissant en amont du décrochage scolaire,
 - d'orientation en proposant une mise en relation avec divers professionnels du milieu médical, éducatif et social,
 - d'accompagnement en proposant des interventions coordonnées par un référent.
- La commission se réunit tous les mois avec ses partenaires, dont l'AAPEAI fait partie, afin d'évoquer la situation de jeunes en difficulté.

Assistantes sociales du secteur : partenaires indispensables dans un territoire où nous rencontrons un certain nombre de familles dans une précarité financière et sociale.

SPE / UTAMS : les services de protection de l'enfance ont une place particulière dans nos partenaires, du fait de l'accueil au sein de l'IME de jeunes bénéficiant de ces dispositifs. Il est alors essentiel de créer une collaboration et une coordination cohérentes pour la bonne évolution de l'enfant ; dont le cumul de déficience intellectuelle et de difficultés familiales est souvent source de troubles du comportement et de difficultés de construction psycho-affective.

LE DÉVELOPPEMENT DE SOI

- La musicothérapie recouvre l'utilisation de la musique et des sonorités dans le cadre d'une intervention centrée sur la personne ou sur un groupe. Elle s'inscrit dans une démarche thérapeutique qui fait suite à une indication faite en équipe pluridisciplinaire. Le domaine de l'intervention est large et peut s'adresser à des personnes en difficulté cognitive, sociale, émotionnelle, comportementale, relationnelle. La musicothérapie permet grâce au médiateur sonore, de communiquer lorsque la communication est difficile sur un plan verbal.



- La médiation équine se présente comme une opportunité de proposer une activité favorisant le bien-être et l'épanouissement d'un certain nombre d'enfants de l'IME. Le travail thérapeutique est abordé avec l'appui d'un cheval/poney, et sollicite chez le jeune tant la dimension psychique que corporelle.

En lien entre les professionnels du centre équestre et ceux des établissements en charge des enfants/adolescents, des projets adaptés sont mis en place, visant plusieurs axes, tels que :

- l'émergence de désirs et d'objectifs personnalisés (mobiliser et faire adhérer)
- l'expression et la canalisation d'émotions
- la recherche de sensations corporelles ajustées
- la valorisation et la confiance en soi
- la capacité à prendre du plaisir, le partager et à créer des liens affectifs, attentifs ou concernés (que ce soit avec les chevaux comme avec les encadrants ou ses pairs)
- la capacité à comprendre et à s'adapter aux situations
- la diminution des tendances au repli ou à l'isolement
- la capacité à respecter des règles de bienveillance ou de sécurité
- l'envie d'apprendre et de communiquer.



II. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACCUEILLIE

II.1 Profil de la population accueillie au sein de l'IME

Répartition au 31/12/2021 de l'ensemble des jeunes accueillis

par âge

| | Nombre | Pourcentage |
|----------------|-----------|-------------|
| 0-2 ans | 0 | 0 |
| 3-4 ans | 0 | 0 |
| 5-6 ans | 0 | 0 |
| 7-10 ans | 2 | 6 |
| 11-15 ans | 12 | 35 |
| 16-19 ans | 18 | 53 |
| 20 ans ou plus | 2 | 6 |
| TOTAL | 34 | 100 |



- 11-13 ans
- 14-15 ans
- 16-17 ans
- 18-19 ans
- 20-24 ans

88% de l'effectif total de l'IME « Eau vive » a entre 11 et 19 ans, en 2021.
Contre 40% en 2006 et 43% en 2010
6 % de l'effectif total de l'IME « Eau vive » à plus de 20 ans.



Nombre de jeunes accueillis par type de déficience

au 31/12/2021

| | Nombre | |
|---|-----------------------|---------------------|
| | Déficience principale | Déficience associée |
| Déficience intellectuelle | | |
| <i>dont déficience intellectuelle légère</i> | 5 | |
| <i>dont déficience intellectuelle moyenne</i> | 19 | 6 |
| <i>dont déficience intellectuelle sévère</i> | 6 | 2 |
| Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication | | 3 |
| Troubles de la parole et du langage | | 3 |
| Déficiences auditives | | |
| Déficiences visuelles | | |
| Déficiences motrices | | 2 |
| Déficiences métaboliques | | |
| Cérébrolésions | | |
| TSA | 7 | |
| TOTAL | 37 | 17 |

Au sein de l'IME « Eau vive », 79% des enfants accompagnés au 31/12/21 présentent une déficience intellectuelle principale. 19% présentent prioritairement des Troubles du Spectre de l'Autisme.

En 2021, un enfant sur deux accompagné à l'IME « Eau vive » a d'abord été en ULIS.

II.2 Les évolutions constatées ces dix dernières années

Les besoins et profils des enfants accueillis au sein de l'IME ont évolué. Plusieurs tendances sont identifiées et sont prises en compte, dans l'adaptation de notre accompagnement :



Ces dix dernières années, nous avons constaté l'accroissement des demandes d'accompagnements pour des enfants porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) avec ou sans déficience intellectuelle. Afin de répondre qualitativement aux besoins, nous apportons une réponse mutualisée avec l'APHVN d'INGWILLER afin de mailler le territoire d'une offre de service adaptée. En ce sens, et depuis 2018, l'IME travaille étroitement avec la Plateforme Autisme. Pour garantir un accompagnement spécifique, certains professionnels ont été formés à l'autisme dont deux ont obtenu un diplôme universitaire (DU) Trouble du Spectre de l'Autisme.

L'IME accompagne de plus en plus de situations complexes du fait d'un accroissement des enfants présentant des troubles du comportement. Les enfants souffrant de ce type de troubles ont des difficultés à s'inscrire dans les rythmes et exigences de l'école. Leur scolarité est fragile, en parallèle de leur relation aux Autres. Cela se traduit par des conflits réguliers à l'école, aboutissant souvent à une impossibilité de poursuivre leur cursus au sein de l'Education Nationale. Cela induit un besoin accru de soutien à la parentalité et une médiation plus importante avec nos partenaires pour décrypter, analyser, et comprendre les événements indésirables.

PERSPECTIVE

Renforcer notre dispositif d'un module de soutien à la parentalité en formant notre équipe.

Actuellement, la majorité des enfants accompagnés par l'IME est âgée de plus de 11 ans.

Des entrées tardives en IME, peut-être à mettre en lien avec la loi de 2005 qui favorise l'inclusion scolaire et a mis en place des dispositifs d'accompagnement adaptés : l'âge moyen est passé de 12 à 15 ans, au niveau national. A ceci, peut être couplé que des demandes d'admissions arrivent après une rupture scolaire ou dans l'anticipation de celle-ci. Le parcours scolaire s'achevant bien souvent dans cette transition entre le collège et le lycée, ou au démarrage de ce dernier. Ce phénomène est en augmentation depuis quelques années. Ces adolescents, qui intègrent les services tardivement ont besoin d'une offre de prise en charge plus contenante que ce qu'ils ont connu en milieu scolaire. L'orientation en établissement protégé en pleine construction du devenir adulte revêt d'une forme de « violence psychique » à immanquablement prendre en compte.

A cela, s'ajoute le fait que le recours à l'IME se heurte à la nécessité de réaliser des démarches longues, afin de formaliser une demande d'orientation et d'obtenir, in fine, une notification de la CDAPH. Les représentations des familles sur les IME peuvent également jouer un frein au développement de la prise en charge précoce par ces structures. En effet, il arrive que l'IME soit perçu comme la dernière option d'une filière médico-sociale, considérée comme un synonyme d'exclusion du milieu ordinaire. Sur ce point, il est aussi question de l'acceptation, par les familles, de la situation de handicap de leurs enfants, et d'une nécessaire prise en charge rapide et spécifique (adaptée aux besoins particuliers de l'enfant).

PERSPECTIVE

Améliorer la connaissance du rôle et des missions de notre IME auprès des partenaires ;

Sensibiliser nos partenaires à la nécessité de mieux anticiper un accompagnement en IME afin de s'inscrire dans une dynamique de prévention

Renforcer notre partenariat avec les CAMSP, les établissements scolaires du territoire.

Durant ces dix dernières années, nous constatons une précarisation du public accueilli concerné par une déficience intellectuelle et d'autres difficultés de l'ordre de la précarité financière qui engendre des difficultés d'hébergement, de mobilité, de couverture santé notamment.

PERSPECTIVE

Renforcer notre équipe pluridisciplinaire d'une compétence en assistance sociale.

III. NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE

III.1 Les principes d'intervention de l'IME

L'IME a pour missions d'assurer et de promouvoir l'éducation, le soin, l'inclusion sociale et professionnelle des enfants porteurs d'un Trouble du Développement Intellectuel et/ou de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) de 6 à 20 ans. Le dispositif s'inscrit dans les politiques d'égalité des chances, d'inclusion, et de « Réponse Accompagnée Pour Tous ». L'IME s'engage à développer une relation d'accompagnement interdisciplinaire, visant à mettre en cohérence les différents acteurs intervenants auprès de l'enfant et d'assurer la cohérence et la continuité des modalités d'accompagnement. L'enfant/le jeune et ses proches sont au cœur de la démarche collective de projet, qui se veut bienveillante et bientraitante.

L'AAPEAI Alsace Bossue se doit de respecter les dispositions prévues par la convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006 et ratifiée par la France en 2010. A ce titre, l'AAPEAI Alsace Bossue vise à « promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque ».

⁵



⁵ Cf : Convention internationale des droits des personnes handicapées, ONU

Nos engagements recouvrent également l'évaluation des besoins comme des résultats obtenus, à des fins d'amélioration de la qualité de l'accompagnement proposé. L'évaluation des besoins est pensée à partir de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)⁶.

Dans cette optique le trouble du développement intellectuel résulte d'une interaction entre composantes individuelles et environnementales. La déficience intellectuelles et/ou le TSA entraînent des limitations au niveau d'une activité (exécution d'une tâche ou d'une action) qui restreint la participation de l'enfant dans l'environnement dans lequel il évolue. Dans cette approche, les enfants ne sont plus « handicapés » mais « en situation de handicap ».

la définition d'un trouble du développement intellectuel retenue à l'IME s'inscrit pleinement dans celle proposée par le législateur dans la loi du 11 février 2005 : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Dans la pratique, nos actions se construisent autour :

• Du pouvoir d'agir de l'enfant/ du jeune au centre de la dynamique partenariale (personne accueillie, famille et entourage, et l'ensemble des parties prenantes).

• D'un projet construit à partir des attentes, des besoins de l'intéressé et qui s'oriente chaque fois que possible vers l'inclusion dans toutes ses dimensions.

• D'un accompagnement :

- Respectueux du rythme et des potentialités de chaque enfant/ jeune, de chaque famille.
- Attentif à considérer l'enfant/ le jeune dans sa globalité tout en lui apportant les soins et l'appui spécifiques à sa situation.
- De parcours fluides afin de s'adapter au mieux aux besoins et aux singularités de chacun :
- Fluidité entre les services,
- Fluidité dans la forme de l'accompagnement, dans l'établissement, à domicile, dans les différents lieux d'accueil de l'enfant.



Axes d'amélioration

- Renforcer la fluidité des parcours,
- Soutenir la pair-aidance,
- S'appropriier institutionnellement le modèle de Processus de Production du Handicap,
- Encourager la participation des familles à la vie du service

⁶ Cette classification a été adoptée en mai 2001 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), traduite et diffusée en français à l'automne 2001.

III.2 Le parcours des personnes accompagnées par l'IME

2.1 L'ADMISSION À L'IME

LA PRÉADMISSION À L'IME

Pour être inscrit sur la liste d'attente de l'IME, il faut remplir les conditions suivantes :

- Avoir entre 6 et 20 ans,
- Avoir une orientation de la MDPH notifiant un «IME» ou un « IME Plateforme TSA 2 »
- Avoir eu un avis favorable de la Commission d'accompagnement de l'AAPEAI Alsace Bossue
- Avoir confirmé son souhait de s'inscrire sur la liste d'attente suite à l'entretien de préadmission ;

Dans la situation d'une place disponible, la Commission d'accompagnement identifie les personnes prioritaires à partir du tableau des besoins et la liste d'attente.

La décision d'admission est prise par la Commission d'accompagnement.

Plusieurs critères sont pris en compte :

- Les évaluations des professionnels et du psychologue ;
- La question de l'orientation scolaire et/ou professionnelle ;
- La question de la continuité du parcours de vie au sein du territoire de santé, la question de l'hébergement ;

Les différentes étapes et formalités d'admission (notification écrite d'admission, entretiens d'admission, signature du contrat d'accompagnement, remise du livret d'accueil, règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés), sont expliquées et détaillées dans une procédure écrite.

CF Process Pré-admission / admission et règlement de fonctionnement de la Commission d'accompagnement de l'AAPEAI Alsace Bossue

L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION AU SEIN DU SERVICE

L'entretien d'admission se fait selon les modalités suivantes :

- Organisation d'une première visite de l'établissement par le chef de projet enfance et santé et le coordinateur parcours
- Commentaire et explication du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement par le coordinateur parcours ;
- 3 mois sont ensuite dédiés à l'observation et le recueil des informations de parcours (bilans, contacts paramédicaux, premières interventions à l'école...)

CHIFFRES CLÉS au 01/09/2022 – 10 enfants sont actuellement sur liste d'attente.



L'EXPRESSION DES ATTENTES ET BESOINS

« *Autonomie* » et « *Scolarisation* » sont deux attentes fortes exprimées par les jeunes et leurs familles dans le cadre du PAP et l'enquête effectuée durant l'évaluation interne (décembre 2021).

- L'acquisition de l'autonomie fait souvent partie des attentes quel que soit l'âge de l'enfant/du jeune.

Cela se traduit par le développement de la motricité globale pour les plus petits jusqu'à la capacité à développer son autonomie dans la scolarité, la vie intime et affective, la vie professionnelle pour des plus grands. De même, la sécurité et l'indépendance dans les déplacements comme l'apprentissage de l'utilisation des transports en commun sont exprimés en tant que besoin. Enfin, certains jeunes se destinant à une vie autonome pour la poursuite d'une scolarité ou l'entrée dans le monde professionnel sollicitent le service pour l'apprentissage des tâches domestiques telles que la réalisation d'un repas.

- Le soutien aux conditions d'inclusion scolaire est également fréquemment évoqué.

Ainsi, les parents attendent des professionnels de l'IME une adaptation, un travail de conseil et guidance, et un accompagnement vers un épanouissement pour une intégration sociale vers les structures de droit commun. Cela dans la perspective du jeune de se sentir bien avec les autres, communiquer avec son entourage, développer ses aptitudes relationnelles, fréquenter le centre de loisirs, rencontrer des groupes de pairs... Agir sur l'environnement pour favoriser l'inclusion par le biais de sensibilisation des partenaires (écoles, centres de loisirs, clubs de sport...) est une mission clé de l'IME.

Au-delà de l'autonomie et de la scolarisation, s'expriment également des attentes dans d'autres champs de la vie quotidienne.

Des attentes dans le domaine de la vie affective et du développement de l'enfant :

- Une guidance parentale et/ou un soutien psychologique
- Un soutien éducatif.

L'ÉVALUATION DES BESOINS

Le Trouble du Développement Intellectuel et/ou les Troubles du Spectre de l'Autisme ont des incidences dans plusieurs domaines du développement : moteur, cognitif, social et psycho-affectif. Elle entraîne des décalages dans le temps des acquisitions, des lenteurs de réactions et d'actions ainsi que de la fatigue. Ce constat est commun à tous les enfants et jeunes accueillis à l'IME.

C'est pourquoi des bilans pluridisciplinaires sont réalisés en amont de l'admission, puis régulièrement au cours de l'accompagnement. Ils permettent d'évaluer les besoins du jeune et ses incidences sur son développement ainsi que les compensations à mettre en œuvre. L'évaluation des besoins porte sur les dimensions de soins, d'autonomie et de participation sociale.



Ces bilans de nature orthophonique, orthoptique, psychomoteur, médical, psychologique, sont formalisés dans le cadre de préconisations hiérarchisées à partir du projet d'accompagnement personnalisé.

Le chef de projet santé coordonne le lien avec les différents professionnels du soin, à différents niveaux :

- Sur un plan contractuel avec l'établissement d'une convention avec les professionnels para-médicaux en libéral
- Sur un plan d'expertise et de recommandations quant aux différents accompagnements à mettre en place

Les bilans en Activités de la Vie quotidienne, mobilité, utilisation d'outils adaptés ouvrent sur un plan de compensation. Ces évaluations, s'enrichissent des observations pédagogiques et/ou éducatives qui prennent également en compte l'environnement social et familial, la culture et l'histoire de l'enfant. L'ensemble de ces propositions est soumis à l'approbation de l'enfant et de sa famille dans la dynamique de co-construction du projet d'accompagnement personnalisé.

Axes d'amélioration

- Renforcer nos compétences afin de mener, en interne, davantage d'évaluations fonctionnelles ,
- Affiner l'évaluation qualitative et quantitative des besoins à l'appui méthodologique de la nomenclature SERAFIN PH

2.2 LA SORTIE DE L'IME

L'IME inscrit dans son fonctionnement la préparation de l'arrêt de l'accompagnement, et donc la sortie de la structure. Cet arrêt répond à des critères objectifs par le projet d'accompagnement personnalisé et l'analyse de la situation du jeune.

L'arrêt envisagé est présenté et préparé avec les intéressés afin que le travail de séparation puisse se faire et que les relais soient trouvés et se mettent en place, et qu'une dynamique positive succède au travail de l'IME. Ainsi, l'orientation est travaillée en lien avec les différents partenaires et en concertation avec la famille. Des stages/immersions sont organisés en structure adulte afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de l'orientation. L'établissement participe au maximum avec des structures de proximité avec qui le lien familial puisse être maintenu lors du passage en secteur adulte. Les jeunes sont orientés selon leur compétence vers des structures de type Esat avec/sans hébergement en foyer, ou vers des FAM, MAS, FAS.



Dans tous les cas, lors de la sortie définitive de l'IME :

- Une rencontre avec le chef de projet enfance et santé et le coordinateur parcours est programmée pour définir la date exacte de sortie
- Le jeune et sa famille sont accompagnés (par le coordinateur parcours et le chargé d'insertion socio-professionnelle) et présentés aux professionnels du secteur adulte dans le cas d'une orientation vers un milieu professionnel. Le relais se fait sur le même principe pour l'accompagnement vers des structures de type FAS, MAS, FAM, foyer. Dans les situations de retour à domicile, les services de droit commun sont rappelés aux jeunes et sa famille (assistantes sociales, CAP Emploi, etc).
- Pour les jeunes adultes en aménagement creton, une poursuite de l'accompagnement est proposée, permettant ainsi d'éviter des ruptures d'accompagnement en diminuant le nombre de retours à domicile sans activité ni prise en charge médico-sociale. Les professionnels les mènent vers une transition progressive jusqu'à que leur projet se concrétise dans l'entrée dans les établissements de leur choix.
- La MDPH est informée de la fin de prise en charge.

Le dispositif reste ensuite accessible et disponible pour toute sollicitation de la part du jeune et de sa famille : conseil, recherche de nouveaux relais, écoute... Il s'agit là de sa fonction dite de veille.

III.3 Les prestations proposées par l'IME « Eau Vive »

3.1 L'ORGANISATION DE L'IME

L'IME s'organise autour de deux dispositifs dont l'une est adossée à l'organisation de la plateforme Autisme.



L'Institut Médico-éducatif s'adressant aux enfants et jeunes de 6 à 20 ans est agréé pour l'accompagnement de 30 jeunes.

Notre IME bien qu'orienté dans l'accompagnement de Trouble du développement intellectuel est spécialisé pour 7 places dédiées à l'accompagnement d'enfants et jeunes de 0 à 20 ans porteurs de Troubles du Spectre de l'Autisme.

À ce jour, l'IME accompagne 36 enfants admis, (soit un accompagnement de 20 % au-delà de l'agrément).



L'organisation s'inscrit dans une démarche de plateforme de services et se traduit par une volonté de diversification des réponses au plus près des besoins et des situations des enfants. Fonctionnant sur un modèle de dispositif intégré, chacun des professionnels s'applique à favoriser la fluidité du parcours. Les modalités d'accompagnement se fondent sur la mise en place d'un accompagnement individualisé coordonné par un « référent parcours » dont la mission est d'être une personne ressource pour l'enfant, ses proches et l'ensemble des personnes engagées dans le parcours singulier de l'enfant/ du jeune.

Il s'agit donc de :

- Favoriser l'inclusion dans toutes ses dimensions
- Favoriser la fluidité des parcours
- Développer l'accompagnement précoce
- Accompagner la sortie de l'enfant/ du jeune
- Garantir la mise en œuvre du principe de subsidiarité

3.2 L'ACCOMPAGNEMENT

UN ACCOMPAGNEMENT DANS LE QUOTIDIEN

L'IME « Eau Vive » fonctionne en semi-internat, du lundi au vendredi, sur la base de 212 jours d'ouverture par année civile. Le calendrier d'ouverture se base, en partie, sur le rythme de l'Education Nationale afin de préserver les liens de fratrie. Le calendrier fait l'objet d'une présentation au Conseil de la Vie Sociale .

Les horaires de fonctionnement de l'IME sont :

- Le lundi / mardi / jeudi / vendredi : de 9h à 16h.
- Le mercredi : de 9h à 13h.

La présence des enfants est obligatoire, pendant les jours d'ouverture de l'IME, sauf pour raisons médicales ou exceptionnelles justifiées.

C'est dans cette perspective que l'IME s'organise en différentes sections :

- L'IMP (Institut Médico-Pédagogique)
- L'IMPro (Institut Médico-Professionnel)
- IMPro « Tremplin »
- La Passerelle
- Un groupe de rythme
- Une Plateforme TSA

L'institut Medico Educatif « Eau vive » aujourd'hui mais encore plus demain est un lieu pédagogique, éducatif et thérapeutique pour des jeunes en devenir. Le bien-être du public accueilli, son épanouissement, son éducation et son autonomisation sont des principes fondamentaux dans l'accompagnement singulier de tout un chacun assuré par notre équipe de professionnels.

Le projet de l'IME est entièrement axé sur la notion de parcours personnalisé, adapté à la situation et l'évolution des besoins de chaque jeune.



L'organisation des groupes s'inscrit dans une logique de parcours et inclut de la souplesse au sein de l'IME.

Elle se décline sur la base de projets accompagnés personnalisés qui sont construits à partir des besoins, potentiels et souhaits des enfants, leurs familles.

Les repas constitutifs de l'accompagnement

Chaque jour, les repas sont préparés et livrés par l'équipe de cuisine composée de travailleurs de l'ESAT sous la responsabilité d'un cuisinier. Les enfants prennent le repas du midi en salle à manger. Le menu proposé veille à l'équilibre alimentaire, prend en compte les goûts des enfants et les régimes spécifiques.

La participation de chaque jeune, à tour de rôle, au service est une mise en situation d'apprentissage et un support éducatif.

Une « commission menu », avec le cuisinier, les coordinateurs parcours du pôle enfant et du pôle adulte, des jeunes et des travailleurs d'ESAT, est en place afin d'échanger sur les souhaits des enfants et les particularités de chacun.

Les transports

L'IME met en place des circuits de transport collectif. Les circuits sont organisés à chaque rentrée avec l'équipe de transport du secteur adulte. Des points de ramassage sont définis selon les domiciliations des enfants. Les transports sont assurés par des professionnels de l'ESAT ou par des prestataires. Certains transports bénéficient d'un accompagnateur selon les situations particulières des enfants afin de renforcer la sécurité.

Au regard du projet personnalisé de l'enfant, des enfants réalisent le trajet domicile – IME en autonomie, soit à pied ou soit avec les transports en commun. Cette modalité de déplacement nécessite une autorisation de la part des représentants légaux. Elle est abordée comme un support éducatif à l'apprentissage de la mobilité.



DANS LA DIMENSION ÉDUCATIVE

La dimension éducative permet de donner à chaque enfant les outils dont il a besoin pour comprendre la vie quotidienne, appréhender son environnement et gagner en autonomie psychique et personnelle.

L'accueil de l'enfant se fait sur un groupe en fonction de son âge et de sa maturité. Ce groupe est défini chaque début d'année et est modifié en fonction des évolutions de l'enfant. Chacun est suivi par un référent parcours, interlocuteur privilégié du quotidien.

Le travail pédagogique et les actions éducatives se déclinent au travers des différents temps du quotidien de l'institution. Par exemple, le temps du repas est encadré par les éducateurs et fait partie de la prise en charge. Les objectifs suivants y sont travaillés : l'autonomie pour manger seul et correctement, respecter et appliquer les règles de vie en communauté, la socialisation (dialoguer, échanger, partager), apprendre à manger de tout, etc.



L'âge des enfants et jeunes accueillis n'est pas un critère c'est davantage le besoin singulier de l'intéressé.

Les modalités d'accompagnement de ce groupe reposent sur :

- Une adaptabilité renforcée, permise par des temps plus importants d'accompagnement individuel.
- Une temporalité particulière se caractérisant par un emploi du temps très personnalisé en dehors d'une logique de groupe, d'organisation collective.
- Un équilibre entre forte stabilité dans l'organisation du temps, des espaces et des accompagnants et ouverture sur le Monde. S'appliquer à rendre toujours plus possible la prévisibilité permettra au public accueilli d'appréhender le changement et endiguer les troubles du comportement.

Dans cette dynamique, le jeune a besoin de tisser des relations de confiance, chaleureuses, attentives et stables.

En complémentarité d'une adaptation de l'accompagnement s'est effectuée une adaptation des locaux en 2019, dans un bâtiment distinct nommé « l'Espérance ». Cet espace, comme il a été pensé, permet de développer un besoin fondamental pour chacun de nous : le besoin d'un Monde prévisible et compréhensible. Ces deux modalités sont des fondamentaux pour permettre à la personne en situation de handicap de trouver ses repères. Ces derniers sont des préalables à toute forme d'apprentissages quelle soit scolaire, éducative et/ou sociale.

Le groupe, le jeu pour travailler les habilités et interactions sociales

Les difficultés d'ajustement relationnel, de compréhension ou des codes sociaux sont des difficultés régulières d'enfants porteurs d'un trouble du développement intellectuel. Quant aux enfants / adolescents avec TSA, la déficience de l'interaction sociale constitue une des principales caractéristiques du diagnostic de l'autisme. Cependant, les signes observables varient fortement d'un enfant/adolescent à l'autre. Les capacités d'apprentissage des habiletés sociales par l'observation peuvent par exemple être limitées du fait de capacités d'imitation inexistantes ou retardées. Partager un jouet ou un temps de jeu est souvent difficile et nécessitent un enseignement spécifique. De la même façon, certains jeunes peuvent posséder des habiletés de communication, mais sont dans l'incapacité d'initier une conversation ou l'amorcent de manière très maladroite.

Par ailleurs, certains enfants/adolescents (notamment porteurs d'un TSA) ont des difficultés à imaginer que l'autre puisse avoir des pensées ou des intérêts différents des siens. Ils peuvent par ailleurs avoir beaucoup de difficultés à interpréter les expressions du visage ou le langage corporel. Les professionnels de la structure doivent donc impérativement contribuer à des apprentissages des habiletés et interactions sociales.



La notion d'habileté sociale renvoie à la notion de compétences sociales (savoir-faire, savoir-être). Acquérir des habiletés sociales, c'est donc acquérir un certain nombre de savoir-faire, de savoir-être attendus par des pairs au sein d'un contexte donné, c'est aussi favoriser une certaine acceptation de ses pairs, éviter l'isolement et la marginalisation.

NOTRE TRAVAIL SUR LES HABILITÉS SOCIALES PERMET DE MIEUX :

- Comprendre le discours verbal et les indices non verbaux
- Exprimer ses besoins, ses pensées (langage ou modalités de communication alternative)
- Repérer, comprendre, réguler ses émotions et celles des autres
- Repérer et apprendre les règles de vie en société, les codes de politesse, les conventions sociales en fonction des différents contextes
- S'épanouir avec l'autre : jouer, nouer des relations amicales, amoureuses...
- S'autonomiser dans un contexte domestique ou à l'extérieur de la maison.
... en améliorant les fonctions intellectuelles déterminantes (attention conjointe, imitation, mémoire, raisonnement logique / mathématiques, le langage : compréhension / Expression).

Les groupes de rythme de l'IME « Eau Vive » travaillent autour de mises en situations sociales diverses et variées. Celles-ci permettent aux professionnels de préparer le jeune, puis de lui faire expérimenter des situations sociales nouvelles pour lui, afin de mieux les comprendre et ainsi d'ajuster son rapport aux autres.

SECTION IMP

La section « Institut Médico Pédagogique » met en place ses actions au service de l'enfant en :

- Proposant un accompagnement renforcé, notamment dans le domaine de la socialisation, de l'autonomie et des apprentissages.
- Développant des actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques pour permettre de développer des potentiels, d'en mesurer les progrès, ceci en étroite collaboration avec la famille.
- Accompagnant et soutenant toute forme d'inclusion dans les structures de droit commun, sociales, scolaires et de loisirs.
- Accompagnant les familles, et l'entourage immédiat de l'enfant, par des temps de rencontre autour de l'enfant et en proposant des liens avec les partenaires pertinents.
- Un groupe « explorateurs » permettant de préparer et d'accompagner le passage en IMPro.

SECTION IMPRO

La section « Institut Médico Professionnel » est une section destinée aux jeunes de plus de 14 ans qui s'inscrivent dans un parcours de formation scolaire, pré-professionnelle et professionnelle. Les jeunes peuvent bénéficier parallèlement de prises en charge thérapeutiques psychologiques, orthophoniques ou en ergothérapie.

Les jeunes sont accueillis dans un premier temps sur les ateliers suivants :

- Découverte des notions d'hygiène et de sécurité au travail
- Apprentissage Pré professionnel Cuisine et hygiène des locaux
- Apprentissage Pré professionnel de l'entretien des espaces verts, horticulture.

L'apprentissage des premiers gestes professionnels et de la vie quotidienne sont complétés dans le cadre de la progression du jeune par des ateliers d'apprentissages professionnels suivants :

- Restauration
- Entretien espaces verts
- Hygiène des locaux

IMPRO TREMPLIN

L'IMPro tremplin est né au printemps 2022 du constat de l'importance d'apporter et de développer chez les jeunes des compétences pré-professionnelles.

Tremplin « ce qui donne un élan pour atteindre un objectif » permet aux jeunes :

- De découvrir les activités de conditionnement (C'est quoi ? Pour quoi ? Pour qui ? Comment ?)
- De mettre en pratique les apprentissages scolaires (comptage, utilisation des gabarits...)
- De développer la motricité fine (polyvalence des tâches, précision des gestes ...)
- De découvrir le monde du travail (travail en équipe et à la chaîne, repérage des encadrants et de leurs fonctions, partage des temps de pause, intégration...)
- De s'inscrire dans une activité professionnelle de manière régulière et de préciser son propre projet professionnel.

Le groupe tremplin est décliné en 3 sous-groupes :

- Jeunes ayant 18 ans et plus qui ont déjà effectué des stages : Ce groupe a été délocalisé sur le site de l'ESAT afin de permettre aux jeunes de baigner dans un milieu professionnel réel. Pour favoriser leur intégration, nous avons également pris le parti de déjeuner à l'ESAT.
- Jeunes ayant moins de 18 ans et/ou n'ayant pas encore fait de stage : Ce groupe se réalise dans une salle dédiée au conditionnement à l'IME
- Jeunes du « groupe de rythme » à partir de 14 ans : Ce groupe réalise des activités de conditionnement tous les jours sur un temps court selon les capacités, intérêts, et mobilisation possible de chaque jeune. L'idée est de créer une familiarisation grâce à une régularité. L'objectif est d'ensuite pouvoir proposer des immersions/stages en ESAT dans un contexte où la tâche est devenue familière et où le jeune peut mettre son énergie et sa concentration dans la découverte de l'environnement.



« PASSERELLE »

La section « Passerelle » propose des apprentissages diversifiés et adaptés pour des jeunes à partir de 18 ans, proches de la sortie d'IME, orientés vers le milieu professionnel. Les activités sont axées majoritairement sur les habiletés sociales et la mobilité. Ainsi, la majorité est une réalité juridique qui implique la cessation de l'autorité parentale et l'accès à l'ensemble des droits et devoirs du citoyen. La situation de déficience intellectuelle nécessite alors d'évoquer la mise en place ou non de mesures de protection juridique, pour représenter ou assister la personne, mais qui ne sauraient pour autant contraindre ses libertés fondamentales.

Ce double enjeu légal et éthique nous oblige ainsi à travailler, en partenariat avec les parents, sur les principes de l'IME :

- l'écoute active des personnes accueillies,
- l'expérimentation, afin que ces personnes puissent élargir leurs représentations et leur panel d'options de choix,
- la guidance ajustée et respectueuse de leur qualité de « sujet » dans le soutien au positionnement, à la prise de décision éclairée et la capacité à assumer ses choix,
- l'accompagnement à la mise en œuvre de ce qui est important pour elles, ceci par la définition d'étapes réalistes et la mobilisation de l'environnement pour lever les freins d'accessibilité.

PLATEFORME TSA

La plateforme TSA est un dispositif intégré à l'IME « Eau Vive ». L'équipe dédiée accompagne des enfants/adolescents/jeunes adultes de 3 à 20 ans, porteurs de Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA). C'est 7 places d'IME transformées en septembre 2017 ; et 3 places de SESSAD supplémentaires en novembre 2019 puis 2 en 2021. Peuvent nous contacter les familles et les partenaires comme les professionnels de santé, de l'éducation...

Les missions de la plateforme sont déclinées selon les exigences de l'ARS. Il s'agit d'accompagner de façon personnalisée et coordonnée le parcours de l'enfant/du jeune présentant des TSA avec ou sans troubles associés (troubles des apprentissages, troubles du comportement...) à travers :

- L'évaluation fonctionnelle (communication, autonomie, sensoriel, psychomotricité...), recommandations en lien avec les besoins de l'enfant (aménagement de l'environnement, mise en place d'outils et de supports spécifiques...)
- La coordination de parcours, interventions dans les différents lieux fréquentés par l'enfant (école, domicile, centre de loisirs, ...).
- Le travail en réseau avec les partenaires du secteur (Education Nationale, Sanitaire, Social, Médico-Social, libéraux...)
- Sa fonction ressource : Soutien aux aidants familiaux (VAD, café-parents, interventions fratrie...) et professionnels (Enseignants, AESH, libéraux, Equipes éducatives...)

La plateforme TSA propose des modalités d'accueil diversifiées :

- En accueil semi-internat (IME/ IMPRO)
- En service ambulatoire
- De type consultation (fonction ressource)

L'équipe de la plateforme propose cette palette de réponses pour l'ensemble des personnes accompagnées grâce à une notification en « plateforme TSA 2 ».

La dimension pédagogique s'évoque dans la transmission de savoirs, dans le domaine des apprentissages. Elle s'attache à transmettre à l'enfant des notions de bases préscolaires, scolaires, ou préprofessionnelles, selon son niveau de développement et ses attentes.

Fonctionnement de l'Unité d'Enseignement

L'IME dispose d'une unité d'enseignement composée d'un enseignant spécialisé à temps plein (potentiellement pour trente enfants) détaché par l'Education Nationale. Le choix a été fait d'offrir une scolarisation au plus grand nombre. Du coup, le nombre d'heures de prise en charge reste limité.

Des groupes d'élèves sont constitués pour chaque année scolaire en fonction du projet scolaire, du groupe éducatif de base, de l'âge, du niveau scolaire et du comportement. L'hétérogénéité des profils et des besoins implique une grande capacité d'adaptation de l'enseignant et un important travail de constitution des groupes classe. La régularité et la diversité des apprentissages n'est pas toujours possible.

Certains jeunes peuvent bénéficier de moments de prise en charge individuelle, mais cela reste exceptionnel du fait de la présence d'un seul enseignant.

Les enfants non scolarisés ne le sont pas, généralement à cause de leur handicap, c'est-à-dire qu'ils ne présentent pas les pré-requis nécessaires aux apprentissages. C'est le cas en particulier pour ceux qui présentent une déficience intellectuelle sévère. Les plus de 16 ans restent considérés comme prioritaires car certains ont un degré de maturité qui leur permet d'accéder à certains apprentissages seulement pendant l'adolescence. Du coup, il leur est parfois profitable de bénéficier d'un enseignement scolaire le plus longtemps possible.

Les référents parcours et coordinateur de parcours participent aux Équipes de Suivi de Scolarisation pour tous les enfants bénéficiant d'une scolarisation dans l'établissement. Ils sont aussi un soutien à l'orientation scolaire et professionnelle.

Les apprentissages

Les enseignements proposés relèvent des programmes des cycles 1 à 3 de l'Education Nationale.

L'acquisition des apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter) est prioritaire, en particulier pour les plus jeunes. Pour les adolescents, c'est leur utilisation dans des situations les plus concrètes possibles (en lien avec les ateliers éducatifs) qui est mise en avant.

Les apprentissages en mathématiques et français sont dispensés conformément aux programmes de l'éducation nationale de 2008 et au socle commun de connaissances et de compétences, inscrit dans la loi n°2005-380 du 23 avril 2005, qui est le cadre de référence de la scolarité obligatoire.

Les apprentissages culturels (découverte du monde, histoire, géographie, sciences et technologie, histoire des arts) restent limités en raison des moyens humains alloués à l'UE mais aussi parce qu'ils entrent pour partie dans les missions des équipes



L'inclusion scolaire

L'ouverture et l'interconnexion entre le médico-social et l'Education Nationale amène de plus en plus d'enfant à entrer à l'IME avec d'ores et déjà une possibilité de temps partagés. Pour d'autres, cela se fera au cours du parcours au sein de notre structure. Ainsi, dès lors que l'équipe pluridisciplinaire et les responsables légaux considèrent qu'une inclusion scolaire à l'extérieur de l'IME peut être favorable à l'élève et à sa classe d'accueil, ce projet est mis en place. Les critères pour permettre une scolarisation externe se conjuguent entre les compétences scolaires et les compétences sociales. Ces deux éléments doivent préalablement être étudiés en équipe pluridisciplinaire. À ce jour, le travail partenarial avec des établissements scolaires est établi mais des points de vigilance sont à noter :

- Il nécessite des moyens humains importants pour être mis en œuvre de manière efficace car l'IME doit tout autant former et sensibiliser les différents professionnels de l'école que mettre en œuvre ou poursuivre le projet d'inclusion lui même
- Des temps de rencontre, des actions d'information et de sensibilisation, réalisés auprès des enseignants et/ou des directeurs d'établissement scolaire, ne permettant pas de pérenniser l'interconnaissance. Le relais en interne, au sein de l'Education nationale, notamment entre enseignants, ne serait pas forcément fait. D'où un travail d'information et de sensibilisation à réitérer chaque année.
- Un travail à mener sur l'articulation des positionnements, des rôles et des expertises de chacun (des professionnels du secteur médicosocial et ceux de l'Education Nationale).
- La difficulté, parfois, d'avoir une vision commune et de co-construire les accompagnements : divergence de vue sur la finalité et les objectifs de l'accompagnement de l'IME, interrogations autour du pilotage de l'accompagnement, manque de convergence de projets construits séparément.



L'accompagnement global de l'enfant/du jeune permet de mener des actions d'insertion professionnelle et sociale par le biais de l'apprentissage et/ou la formation continue.

Première approche professionnelle de 14 à 16 ans

La section IMPro accueille en général les jeunes à partir de 14 ans selon le projet personnalisé. La première approche de 14 à 16 ans doit pouvoir être un temps de réflexion et de première construction du projet socioprofessionnel. C'est un lieu de développement et d'épanouissement personnel. Le passage dans cette section doit permettre aux jeunes d'entrevoir des objectifs professionnels et d'émettre si possible un ou des premiers vœux d'orientation. Durant ces deux années les jeunes participeront à un rythme hebdomadaire à l'ensemble des ateliers. Ils sont en situation d'initiation et de découverte. Ils pourront trouver dans ces différents ateliers un autre mode de prise en charge en phase avec leurs capacités pratiques et manuelles. Une attention particulière sera menée sur l'adaptabilité de leur comportement.

Orientation professionnelle de 16 à 20 ans

Dans la continuité de la phase précédente, les jeune de 16 à 20 ans entrent dans la professionnalisation. Les objectifs travaillés seront approfondis et maintenus, d'autres spécifiques aux projets de chacun seront mis en œuvre. Notamment, l'autonomie socioprofessionnelle en milieu protégé ou ordinaire, la qualification dans le métier, la préparation à la sortie (dans les différents échanges avec le jeune ainsi que par des visites en entreprise). Durant ces années, la prise en charge du jeune s'individualisera au fur et à mesure que son projet professionnel et d'insertion sociale se précisera. La prise en charge évoluera vers plus de temps sur le ou les ateliers retenant ses motivations ainsi que sur une scolarisation également adaptée.

Les ateliers ont la nécessité autant que possible d'essayer de se rapprocher du monde du travail et proposer aux jeunes accueillis, une formation les préparant au mieux aux exigences de leur vie professionnelle future. L'équipe entière qui gravite autour de la section professionnelle aidera le jeune à élaborer son projet professionnel en lui donnant l'occasion d'être le sujet de sa propre histoire ; cela par l'analyse de ses besoins et des contraintes de la vie sociale ainsi que par l'évaluation de son potentiel.

A noter que l'établissement propose également des parcours adaptés hors les murs : stages en milieu ordinaire, Ecole de la 2e chance, CAP adapté (CAPA Espaces verts) notamment. Nous accueillons sur des modalités de temps partagé, des jeunes scolarisés en ULIS Lycée.





DANS LA DIMENSION SOCIALE ET FAMILIALE

Sur le versant social, l'IME favorise l'inscription des enfants dans une démarche d'inclusion globale, scolaire, sportive et culturelle. La structure a développé plusieurs partenariats avec les structures locales sportives, culturelles, musicales favorisant la « mixité de la différence » et par là l'opportunité de créer des liens sociaux.

Sur le versant familial, l'enfant accompagné et sa famille sont au cœur de nos réflexions. L'équipe pluriprofessionnelle estime que la cohérence des attentes qu'elle formule à l'égard des enfants et adolescents ne peut aboutir sans une collaboration famille/professionnels efficace. Cette dernière prend forme, et s'élabore au fil de l'accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique de l'enfant, comme du jeune. En fonction de l'âge, lorsqu'un jeune commence à travailler autour des questions d'autonomie sociale et/ou professionnelle et de l'émancipation, la famille reste présente dans l'accompagnement. Les préoccupations des familles évoluent.

Quand il y a conflit d'intérêt entre la famille et un jeune, l'équipe adapte sa réponse au mieux en s'appuyant sur les données des projets personnalisés. La relation de confiance se développe par des efforts réciproques, tout au long du parcours du jeune dans la structure.

Certaines familles, dont l'enfant ou l'adolescent est pris en charge à l'IME, peuvent être impactées et confrontées à des difficultés économiques, sociales, familiales ou sociologiques. De telles données sociologiques rajoutent un niveau de complexité dans l'accompagnement, pour lequel l'équipe pluriprofessionnelle cherche à donner des réponses adaptées.

Au-delà de ces difficultés et de façon générale, l'équipe accueille la famille, avec bienveillance, dans le respect de la personne et de ses droits. Les parents sont acteurs de la prise en charge et de l'accompagnement proposé par l'IME.

Ils sont associés comme co-éducateurs et reconnus dans leurs compétences parentales, dans l'élaboration du projet personnalisé d'accompagnement et de sa mise en œuvre. L'IME respecte intégralement le droit à l'information et au soutien aux parents et familles. Notre objectif et volonté sont d'instaurer une relation de confiance.

De ce fait, un accompagnement et/ou un soutien psychologique sont proposés à travers :

- Des rencontres avec les familles afin de les soutenir, de les sensibiliser et de les informer,
- Un accompagnement éducatif à domicile, ou dans l'environnement de vie du jeune

Cet accompagnement peut se faire à travers des visites à domicile quand la situation le nécessite. Souvent, il s'agit de jeunes rencontrant des difficultés dans leur accompagnement ou ayant des troubles massifs. Les professionnels s'engagent dans un maintien de la communication afin d'éviter toute situation de rupture.



DANS LES DIMENSIONS DE LA SANTÉ ET DE LA COMPENSATION

Dans la dimension de soin

la volonté de l'établissement, en lien avec la RBPP « l'accompagnement à la santé de la personne handicapée » (juillet 2013), est d'améliorer l'accès aux soins en tenant compte de la spécificité liée au handicap et à l'individualisation de l'accompagnement. Le projet de soin est mis en œuvre par l'équipe et en collaboration et/ou accompagnement avec les parents.

Les missions de l'équipe sont centrées sur le suivi de l'état de santé de l'enfant, à travers différents aspects :

- La coordination médicale/paramédicale.
- La prévention

Exemple : Atelier vie affective et estime de soi avec comme objectifs : améliorer les connaissances sur le corps, informations sur les changements liés à la puberté, insister sur les mesures d'hygiène et du « prendre soin de soi », évoquer les thèmes de contraception, des abus sexuels, des relations avec les autres, permettre l'expression, le questionnement.

- Atelier de prévention à destination des parents
- Le dépistage

Exemple : Dépistage bucco-dentaire et prévention à l'hygiène bucco-dentaire



La dimension thérapeutique

prend son sens au niveau institutionnel dans le « prendre soin » de l'enfant, dans la réassurance dont il a besoin. C'est lui proposer des accompagnements et soutiens nécessaires à son évolution et son bien-être (psychologique, psychomoteur, orthophonique, etc).

Ainsi, les besoins des enfants repérés par l'ensemble des professionnels sont les suivants : être reconnu, respecté dans son rythme et ses spécificités, se découvrir soi-même, construire son identité, découvrir le monde et les autres. Les bénéficiaires ont également besoin d'accompagnement spécifique en fonction des difficultés rencontrées dans leur développement (communication, compétences motrices, cognitives, sociales pour développer son autonomie). Ils ont besoin de bien-être, de sécurité physique et psychologique, de bienveillance dans un cadre institutionnel stable et structuré. Ils ont également besoin de sentir une cohérence, une continuité dans la prise en charge entre l'IME et la famille et d'un accompagnement co-construit par les différents acteurs et régulièrement évalué.

Les partenaires de l'IME remplissent certaines de ces missions. Les prestations sont proposées par les professionnels avec lequel l'IME a conventionné. La structure a augmenté et développé son inscription dans le réseau paramédical libéral de secteur (orthoptie, psychomotricité, orthophonie), en conventionnant systématiquement les soins prescrits par l'équipe médicale, et en garantissant le lien partenarial par téléphone ou en proposant des temps de réunion conjoints.

3.3 CONSTRUCTION DE L'ANNÉE AUTOUR D'UN THÈME COMMUN ET DES PROJETS SPÉCIFIQUES

UNE THÉMATIQUE FÉDÉRATRICE

La démarche consiste à proposer aux enfants, chaque année, un ensemble d'activités autour d'une même thématique, permettant de relier plusieurs domaines d'activités et de structurer les apprentissages. Choisi par l'équipe, dans l'univers proche des enfants, le thème est un fil conducteur qui les motive, les implique et dynamise la pratique des groupes. Les enfants peuvent découvrir ou approfondir une notion sous plusieurs angles, dans différents domaines d'activités : langage, découverte du monde, motricité, mathématiques, repérage spatio-temporel, etc. Les professionnels les amènent à faire des liens d'une activité à l'autre.

LES PROJETS

Partant du repère de la thématique de l'année, des projets sont construits selon les besoins et attentes des jeunes. L'enfant et son évolution sont au cœur des objectifs. Ces derniers doivent être clairement énoncés. Il est essentiel qu'ils soient également en liens étroits avec le fonctionnement et l'évolution de notre société, mais toujours sur les valeurs socles de notre association. A l'issue de chaque projet, un temps d'évaluation est mené afin d'analyser le déroulement du projet, sa pertinence, les points forts, et les points d'amélioration ou les freins.

DES PROJETS COMMUNS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Dans le but de développer du lien avec le milieu ordinaire, des partenariats sont et continuent d'être recherchés avec des établissements sur des projets spécifiques.

Partenariat collège de DIEMERINGEN

C'est le cas avec le collège de DIEMERINGEN, situé à proximité de l'IME, dont chaque année depuis 8 ans, certains jeunes de l'IME mènent des activités en partenariat avec une classe de 4^e définie. Cette action fait l'objet d'une convention entre l'éducation nationale et l'IME.

Les jeunes se réunissent ainsi une demi-journée par semaine sur toute l'année scolaire. Des ateliers sont définis en début d'année et sont proposés par cycle d'environ six semaines, à l'issue desquels les jeunes sont invités à choisir un atelier différent. L'issue de cet échange se traduit par un voyage de fin d'année commun.



Les autres partenariats scolaires

Dans la même démarche, on peut citer la participation de l'IME à des manifestations sportives ou culturelles avec d'autres établissements scolaires. Elle permet l'ouverture vers les Autres et le partage d'une expérience.

Des liens étroits sont également tissés avec les différentes ULIS écoles et collèges du secteur. Ils sont facilitateurs du passage de certains jeunes de l'ULIS à l'IME, ou des inclusions.



Axe d'amélioration

- Renforcer la coordination de parcours
- Mettre à disposition notre ressource et expertise au profit du territoire



III.4

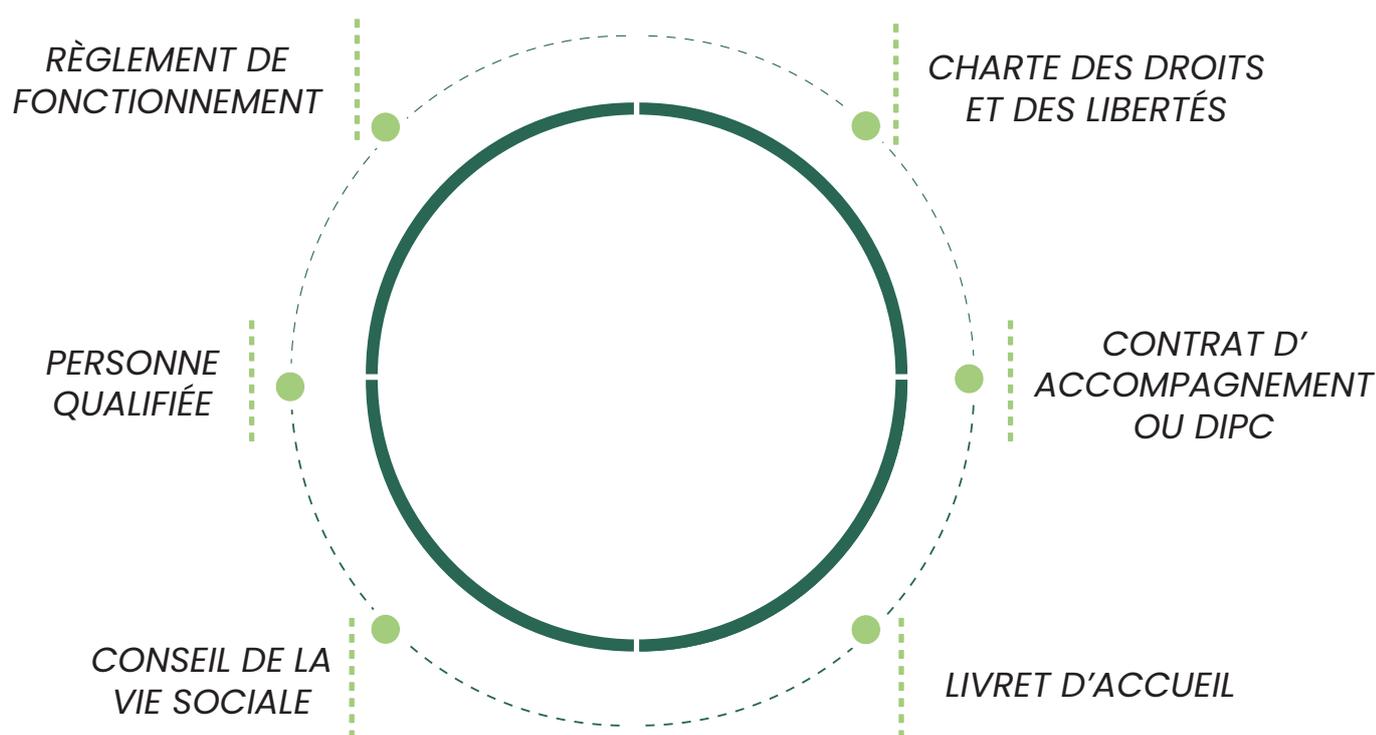
La démarche d'accompagnement en référence aux droits des usagers

4.1 LES OUTILS DE LA LOI N°2002-2

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 institue le droit des usagers dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

À ce jour, l'IME de DIEMERINGEN déploie les outils requis pour répondre à ses obligations légales. Il dispose :

- De Livrets d'accueil adaptés au mode d'accompagnement de chaque enfant et ses proches
- De la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie,
- Du Règlement de fonctionnement du service étoffé d'un Règlement adapté à l'âge et au profil des enfants/jeunes.
- Il existe, au sein de l'association, conformément au décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au Conseil de la Vie Sociale et aux autres formes de participation (institués par l'article L.311-6 du Code de l'action sociale et des familles), un Conseil de la Vie Sociale à l'échelle de l'ensemble des Etablissements et services de l'AAPEAI. Ce Conseil se réunit une fois par trimestre. Il permet la participation des usagers, de leurs familles et des salariés à la vie institutionnelle.
- L'accompagnement est formalisé par un Contrat d'Accompagnement qui précise l'offre de service et les modalités de mise en œuvre préalablement à la rédaction d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)



En cas de conflit, les enfants/ jeunes et leur famille peuvent faire appel à une « personne qualifiée ». La personne qualifiée est choisie à partir d'une liste établie conjointement par le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de la Santé et le président de la Collectivité Européenne d'Alsace. Son nom ainsi que ses coordonnées sont consignés dans le règlement de fonctionnement du service (remis le jour de l'admission) L'ensemble du dispositif, s'il se veut soucieux de la conformité, prône, en premier lieu, une démarche proactive de reconnaissance et d'affirmation des droits de l'utilisateur.

Axes d'amélioration

- Promouvoir la participation des familles, garantir une meilleure représentation des services mobiles au CVS

4.2 LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (PAP)

Considérant le handicap de l'enfant ou l'adolescent comme une compétence empêchée, l'élaboration des projets personnalisés outre qu'ils relèvent d'une obligation réglementaire sont le point de référence à partir desquels s'organisent et se légitiment toutes les interventions des professionnels qu'ils relèvent de l'interne ou des partenariats et réseaux multiples. A ce titre ils doivent être modulables et révisables en permanence pour les adapter aux besoins mouvants de l'enfant et de l'adolescent. Ce qui implique tout à la fois des critères d'observation et d'analyse modélisés et spécifiques.

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé est d'abord un projet par et pour l'enfant/ le jeune en situation de handicap, il prend en compte la spécificité et la singularité de chaque situation et cherche à l'aborder dans sa globalité. C'est aussi la traduction d'un travail pluridisciplinaire et d'une co-construction qui pour les professionnels, offre un temps de « regard croisés » enrichi des échanges avec la famille. C'est enfin un outil de travail pour les équipes de l'IME, une référence commune à tous les professionnels qui accompagnent l'enfant/ le jeune, une base utile à leur concertation qui garantit la cohérence des interventions comme des suivis.

Le PAP permet une approche interdisciplinaire et constitue la mémoire de l'équipe : il est utilisé dans toutes les réunions concernant l'enfant et permet de garder à l'esprit les objectifs fixés.

Le projet d'accompagnement personnalisé se veut être « un outil référence » de communication avec :



LES FAMILLES

Dès l'admission, les équipes recueillent auprès du jeune et de sa famille des éléments concernant son environnement, son parcours. Ces informations sont essentielles à la construction du PAP dans le sens où elles permettent d'appréhender le jeune dans sa globalité. Au fil du parcours de l'enfant/ le jeune, les différentes actualisations prennent en compte ses attentes ainsi que celles de sa famille. Le référent parcours est le professionnel en lien direct avec le jeune et sa famille. Il est leur interlocuteur privilégié, garant d'une confidentialité et du respect du jeune et de son histoire. Il peut intervenir sur tous les lieux de vie de l'enfant, selon les objectifs fixés. Il construit le Projet d'Accompagnement Personnalisé avec l'ensemble de l'équipe de l'IME.

LES PARTENAIRES

(qui interviennent auprès de l'enfant)

Dans le respect de la confidentialité des informations qu'il contient et en accord avec la famille, le PAP est un « outil partagé » afin de garantir le sens et la cohérence des actions.

Axes d'amélioration

- Renforcer l'accompagnement des enfants et des familles dans la phase de recueil des attentes, de définition du projet de vie.
- Renforcer la coordination de parcours.
- Accompagner les professionnels à utiliser davantage les phases de bilan intermédiaire et d'évaluation d'ores et déjà formalisées.
- Formaliser les profils types/parcours types et prestations associées au regard de la nomenclature SERAFIN – Ph.



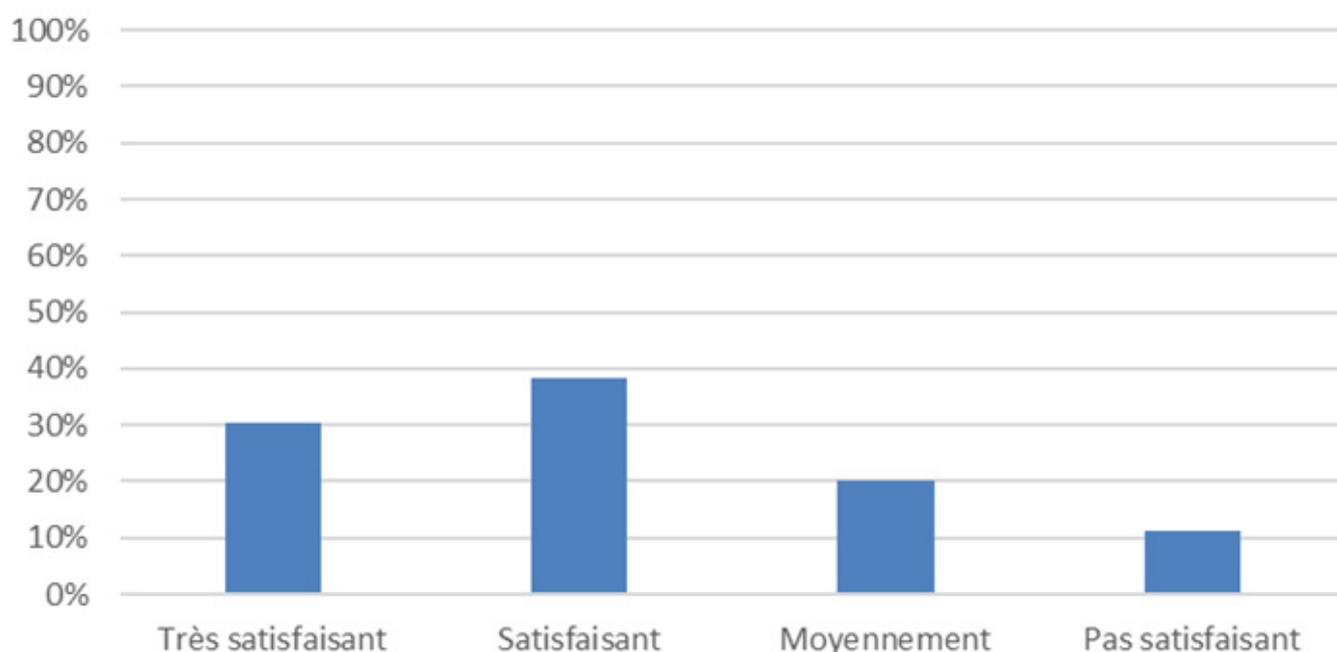
III.5 Synthèse : La mise en œuvre de l'accompagnement

La démarche se caractérise par la volonté de l'IME de structurer le parcours de l'enfant/le jeune accueilli.

La mise en œuvre de l'accompagnement sera présentée par le biais des thématiques interrogées dans le cadre du travail de réflexion mené par les professionnels du service, à savoir :

- L'accompagnement « premier »,
- L'accompagnement inclusif,
- L'accompagnement à la sortie.

Accompagnement



Synthèse des cotations des parents des enfants accompagnés par le service – Enquête relative à l'évaluation interne / décembre 2021.

5.1 L'ACCOMPAGNEMENT « PREMIER »

La démarche du premier rendez-vous à l'IME appartient à la famille. Cette démarche est souvent difficile et certaines familles peuvent refuser toute aide un certain temps. C'est donc au moment crucial de cette annonce que les parents doivent pouvoir obtenir un soutien et qu'il faut les diriger vers une équipe qui les accompagnera et aidera leur enfant. Les professionnels de l'enfance et de la petite enfance, les enseignants et médecins scolaires sont des acteurs susceptibles de repérer des signes d'alerte chez les enfants. Ils peuvent contribuer à une démarche de diagnostic précoce, en orientant les familles vers les consultations spécialisées de l'IME. Il est important que les professionnels de l'enseignement, médicaux et paramédicaux, identifient l'IME dans le cadre de son offre de service sur le territoire, afin de faciliter des orientations adaptées et précoces. Dès l'instant où la famille accepte et demande une aide, l'équipe pluridisciplinaire peut alors jouer pleinement son rôle.

Objectifs

Sur la base du recueil des attentes et besoins exprimés par les familles et d'évaluations pluridisciplinaires des professionnels de l'IME, ceux-ci s'engagent à :

- Favoriser le développement harmonieux des potentialités de l'enfant (communication, appréhension de son environnement, autonomie etc...) :
- Accompagner les familles dans les différentes étapes d'adaptation au handicap,
- Conseiller les parents et leur apporter l'étayage nécessaire permettant de jouer pleinement leur rôle dans le développement de leur enfant,
- Proposer une écoute et un accompagnement dans le cadre d'un travail de prévention auprès de la fratrie,
- Soutenir l'accueil de l'enfant/ le jeune dans ses différents lieux de vie notamment par le biais de sensibilisations, de conseils et d'aides techniques.

Modalités

L'équipe pluridisciplinaire de la structure intervient selon les besoins spécifiques de l'enfant et de sa famille :

- Des activités spécifiques et variées au sein et hors de l'établissement
- La mise en place de suivis spécifiques (en orthoptie, en psychomotricité, en orthophonie...)
- Des propositions d'ateliers collectifs
- L'accueil des parents lors de temps d'échange libre ou axé sur une thématique donnée

5.1 L'ACCOMPAGNEMENT « GLOBAL » ET « INCLUSIF »



Il est question ici de modalités d'accompagnement proposées aux enfants et adolescents dans l'ensemble des sphères de leur vie et inscrits autant au sein de l'IME que dans les dispositifs de droit commun à proximité de leur domicile. L'accompagnement en termes de globalité (psychique, physique, affective) et d'inclusion (scolaire, sociale, professionnelle) nécessite une approche complète, diversifiée et interdisciplinaire.

Objectifs

- Apporter une proposition coordonnée de soins et d'accompagnement,
- Respecter un emploi du temps cohérent pour l'enfant/ le jeune,
- Être au plus près des besoins rencontrés par l'enfant et sa famille dans les différentes dimensions de sa vie quotidienne et dans tous les domaines de la participation sociale,
- Sensibiliser les différents partenaires à la déficience intellectuelle et/ou au TSA (enseignants, formateurs, AESH, associations sportives, culturelles, infrastructures du droit commun, etc...),

Modalités

Inclusions individuelles

- Au sein de l'IME, dans le respect de la personnalité, des souhaits et besoins de chacun au sein de la structure, et de l'ensemble des structures de l'AAPEAI. Une vigilance est portée au bien-être de chacun au sein d'un collectif, et à l'harmonie du collectif au regard de chaque jeune
- Dans les dispositifs de droit commun proche du domicile des parents (centres de loisirs, clubs de sport ...).

L'équipe pluridisciplinaire propose un accompagnement spécialisé en favorisant la socialisation. Dans ce cadre, les professionnels ont pour missions le développement des modes compensatoires du handicap, l'accompagnement à l'inclusion sociale et l'adaptation de l'environnement de l'enfant. Cela peut se faire à travers des temps individuels ou collectifs d'ouverture vers le Monde.

Inclusions dans les groupes :

- Une étape chargée d'émotions et souvent d'anxiété. Il faut apprendre à s'adapter à un fonctionnement différent de celui de l'éducation nationale dont sont issues la plupart des nouveaux arrivants, à s'orienter dans les différents bâtiments, se familiariser avec des personnes inconnues, entrer dans un nouveau rythme, etc. Du côté des professionnels de l'IME, c'est une nouvelle personne qu'il s'agit de découvrir, un nouveau projet à bâtir avec lui et ses parents ; accueillir pleinement l'enfant ou l'adolescent et ses parents dans ce nouvel espace. Ainsi, un soin particulier est porté à la disponibilité et à la communication, afin de favoriser la création du lien et l'appropriation des repères et des manières de fonctionner (modalités de liaison, rythme des vacances, réunions...). Dans ce cadre, un équilibre est à trouver entre connaître le parcours antérieur de l'enfant/adolescent, et le droit à l'oubli. Les différentes étapes de l'admission facilitent ce processus. La signature du contrat d'accompagnement et la remise des différents documents par chef de projet enfance et santé viennent statuer l'entrée de l'enfant ou de l'adolescent.
- Le passage d'un groupe d'accueil à un autre, et notamment de l'IMP à l'IMPro, constituent également une étape importante où de nouveaux repères sont à trouver et de nouvelles relations à bâtir. Une intégration progressive des jeunes dans le nouveau groupe est prévue par le biais d'activités. Une attention particulière est également portée à rencontrer en amont les parents, ainsi qu'aux liens entre professionnels favorisant la prise de relais.

Inclusions scolaires à l'IME, à temps partiel :

- Au sein de la structure : les « groupes scolaires » ne sont pas les mêmes que les groupes éducatifs. Ils rassemblent des jeunes d'âge différent en fonction de leur niveau scolaire. Cela permet de répondre au plus juste à l'acquisition de nouveaux savoirs, et de côtoyer et coopérer avec d'autres pairs.
- Temps partiel adossé à un établissement scolaire partenaire : l'IME accompagne, dans l'acquisition des techniques de compensation, des enfants/jeunes présentant des troubles associés inscrits conjointement dans des établissements scolaires et dans notre structure

Dans tous les cas, les interventions de l'équipe pluridisciplinaire concourent à donner à l'enfant les moyens nécessaires à la poursuite d'un parcours inclusif.

Inclusion professionnelle et sociale par le biais de l'apprentissage de gestes professionnels.

L'objectif est un accompagnement global des jeunes favorisant un soutien à l'insertion professionnelle pour l'accès et le maintien dans l'emploi : l'objectif étant d'offrir des espaces de mise en situation réelle en s'appuyant sur un réseau de partenaires (ESAT, EA, CRFH, les missions handicap d'entreprise, ...) et sur les acteurs de droit commun.

Inclusion dans les centres de loisirs, culturels, clubs sportifs... En développant plusieurs partenariats avec les structures locales sportives, culturelles, musicales, l'IME favorise l'insertion sociale des enfants. Ceux-ci s'inscrivent dans le partage d'intérêts voire de passions communes avec les autres adhérents. Ils expérimentent, autrement que dans le milieu « protégé », la règle sociale, les codes sociaux, la compétition...

Axes d'amélioration

- Construire les modalités de communication, afin que les familles soient informées de la ressource territoriale que représente l'IME en matière d'accompagnement
- Offrir une meilleure lisibilité de nos missions aux familles et partenaires
- Cartographier et développer des partenariats avec les structures d'accueil

5.3 L'ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE

La sortie est conditionnée par plusieurs facteurs :

- La réorientation, en accord avec l'enfant et sa famille,
- La décision d'arrêt d'accompagnement par la famille.



Objectifs

De manière générale, le concept de « sortie » fait partie intégrante du parcours de l'enfant/du jeune. La préparation est pensée comme un travail d'élaboration autour de la séparation de l'intéressé et sa famille avec l'IME.

Différents indicateurs permettent d'évaluer l'évolution du projet vers une sortie de la structure : la réunion de PAP, les bilans de parcours, les équipes de suivi de scolarisation, les rencontres avec la famille. Ces indicateurs concourent au processus d'individuation du jeune en vue de son « adaptation à sa vie sociale ».

Pour la structure, la démarche d'accompagnement à la sortie nécessite d'engager l'enfant et sa famille dans le processus d'accompagnement (co-construction du PAP/ suivi d'accompagnement...). Il s'agit de concevoir l'accompagnement dans une certaine temporalité, d'évaluer les besoins dans le cadre de nos missions et d'ajuster nos actions à la bonne hauteur. Pour ce faire, l'IME s'engage dans une action de développement des partenariats et de coopérations et à informer les familles sur les autres dispositifs susceptibles de répondre à leurs attentes.

Pour le jeune et sa famille, la démarche implique de maîtriser les techniques qui permettront l'acquisition d'une autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Cela suppose de connaître les ressources territoriales et d'être partie prenante dans l'élaboration, l'évaluation et la mise en œuvre du projet d'accompagnement personnalisé.

Modalités

Le risque de rupture dans le parcours des jeunes dits « en fin de parcours » a conduit les professionnels à modifier leurs pratiques pour une approche globale de l'accompagnement. La structuration d'un réseau de partenaires dans le cadre professionnel (structures protégées, entreprises) offre des opportunités de stages et/ ou de visites. L'apprentissage et/ou la formation continue offre, au jeune, des opportunités d'insertion professionnelle et sociale.

Pour autant, force est de constater le manque de lisibilité quant à un devenir professionnel :

À propos des jeunes :

- Les familles et les jeunes ont une vision négative ou une méconnaissance de la réalité des structures protégées et des ESAT en particulier,

À propos des professionnels :

- Les organisations dédiées au logement et à l'habitat ne sont pas clairement repérées, (il en va de même pour les démarches à accomplir),
- Les réseaux d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et sociale méritent d'être étayés.

Axes d'amélioration

- Offrir un panel de solutions pour que les habiletés en matière de gestion du quotidien deviennent de réelles compétences en s'associant au projet éducatif des familles.
- Offrir des espaces de mise en situation réelle en s'appuyant sur un réseau de partenaires sur la base du projet éducatif du jeune et de sa famille.
- Développer des réponses en matière d'emploi et de formation professionnelle adaptées à la situation de chaque jeune en s'appuyant sur les acteurs de droit commun.
- Créer un dispositif de soutien à la détermination d'un projet socio-professionnel.

IV. LES RESSOURCES HUMAINES ET LES COMPETENCES DE L'IME

IV.1 Vers une nouvelle organisation

Pour connaître les fonctions, les effectifs et les ETP (Équivalent Temps plein) de l'IME, se référer à l'organigramme et au tableau des effectifs de l'établissement⁷.

L'évolution de la législation et des politiques du secteur médico-social, l'évolution du contexte économique, l'évolution du droit du travail, et de la réglementation en matière de respect de l'environnement, de la sécurité..., nous amènent après 50 ans de fonctionnement à réinterroger de manière structurelle l'organisation de l'établissement et plus largement de l'association.

La politique de direction générale de l'AAPEAI Alsace Bossue en matière de management se fonde sur quatre orientations retenues pour préserver, développer et fidéliser les hommes et les femmes qui travaillent au sein de l'association et qui font sa force :

1. Donner du sens à l'action des professionnels,
2. Promouvoir un management participatif,
3. Développer les compétences et soutenir les parcours des salariés en s'appuyant sur les outils de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences)
4. Veiller à la qualité de vie au travail.

Dès 2017, l'AAPEAI a reconsidéré son fonctionnement pour se positionner en qualité d'organisme gestionnaire avec la mise en place d'une Direction générale et non plus d'une direction bicéphale entre le pôle Enfance/ le pôle adulte.

La mise en place d'un centre de gestion unique et transverse aux établissements et services s'est construite dès 2018. Celle-ci est, aujourd'hui, la pierre angulaire de notre gestion associative dans les domaines de la gestion financière, des ressources humaines et de l'administration.

Par ailleurs, la direction générale a défini et déployé une politique volontariste pour faire de l'accompagnement le cœur de l'action associée à son engagement dans la Réponse Accompagnée pour Tous et de promotion des valeurs de la bientraitance. Elle se concrétise à travers l'organisation d'une Commission d'accompagnement transverse aux ESMS de l'AAPEAI. Cette instance de pilotage met en œuvre une méthodologie pour garantir des modalités d'accompagnement personnalisées, tout au long du parcours, de l'admission à la sortie de la personne, des dispositifs de l'AAPEAI dont l'IME. Elle se compose d'un représentant du conseil d'administration, de la direction et d'un professionnel représentant chacune des offres de service de l'AAPEAI (Habitat, Service mobile, Enfance, Santé, Inclusion Professionnelle).



Est directement rattachés à ce dispositif deux coordinateurs de parcours.

- L'AAPEAI, de par sa stratégie de pilotage, souhaite accompagner le passage d'une « logique de places » à une « logique de parcours ».

Dans cette optique, l'équipe de direction se compose deux trois chefs de projets. Nous avons souhaité voir évoluer les missions d'un chef de service vers des missions de pilotage de projets afin d'enrichir notre équipe au bénéfice d'une plus grande agilité et capacité d'innovation.

Deux professionnels sur trois de l'IME est un professionnel socio-éducatif.

L'ensemble des compétences mobilisées apporte une réponse complète aux besoins des jeunes accompagnés par l'IME sur le territoire, sur l'ensemble des dimensions d'accompagnement. Le plateau technique de l'IME se caractérise par la pluridisciplinarité.

La direction de l'IME a déployé une politique volontariste de développement des compétences, d'inscription des professionnels en formation initiale et continue afin de maintenir et développer son niveau d'expertise. Adoptant un fonctionnement de dispositif intégré, les ressources humaines de l'IME sont mutualisées avec celles du SESSAD afin de garantir aux jeunes une réponse complète aux besoins identifiés. La modification de la structure « coordination de parcours » s'est révélée nécessaire. Au regard des besoins des jeunes, la création d'un poste de coordinateur s'avère être une réponse indispensable.

L'IME est un service de l'AAPEAI Alsace Bossue qui fait partie du « pôle Enfants » de l'association.



IV.2

Les ressources humaines



| Fonction | Nombre de personnes | Nombre d'ETP |
|---|---------------------|--------------|
| Directeur général | 1 | 0.90 |
| Directeur adjoint | 1 | 1.00 |
| Chef de service / cadre intermédiaire | 1 | 1.00 |
| Agent administratif et personnel de bureau | 3 | 2.00 |
| Agent de service général | 1 | 0.70 |
| Aide médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social (AES) | 3 | 3.00 |
| Conseiller économique social et familial | 3 | 3.33 |
| Éducateur spécialisé | 2 | 2.00 |
| Éducateur technique spécialisé | 1 | 0,00 |
| Moniteur éducateur | 2 | 2.33 |
| Ergothérapeute | 1 | 0.20 |
| Psychologue | 2 | 1.48 |
| TOTAL | 21 | 17.04 |

Une proportion majoritaire de professionnels socio-éducatifs, correspondant à 76% de la masse salariale

8% de métiers du domaine de la psychologie,

12 conventions paramédicales

Une équipe médicale et paramédicale étendue, représentant 10 professionnels

Les fonctions de direction, d'administration et de gestion représentant 23% des effectifs.

Une direction des ESMS et un chef de projet « enfance et santé » constituent l'équipe de direction.

L'entretien des locaux est garanti par une prestation de service extérieure à hauteur de 124 heures par mois.

IV.3

L'adaptation des ressources aux évolutions du secteur



L'adaptation aux profondes évolutions du secteur médico-social, se traduit par des mutations dans les approches et les métiers. Les besoins, les attentes exprimées par les jeunes pour leur projet de vie nous incitent à développer des réponses innovantes, nous inscrivant dans un cercle vertueux visant à l'évolution constante des compétences. Il s'agit de contribuer à la performance globale de l'IME en recrutant, formant, et en suscitant l'envie pour les professionnels, considérés comme « ressource » d'adhérer aux valeurs promues par l'IME.

Cette démarche traduit la volonté de mobiliser et développer les ressources du personnel pour une plus grande efficacité, au profit de l'activité de la structure. Bousculés dans leur cœur de métier comme dans leurs pratiques, les professionnels doivent se transformer en experts facilitateurs pour garantir l'inclusion des personnes accompagnées. Il appartient donc à l'encadrement de faciliter l'acquisition de la pratique du partenariat, de la coordination et du transfert de compétences en réponse à la nécessaire évolution de service.

En ce sens, la gestion humaine des ressources doit permettre :

- L'adaptabilité : en interne comme en externe pour s'adapter à un environnement en continuelle évolution.
- Le pilotage garantissant une gestion efficiente ainsi que la réévaluation régulière des politiques et procédures mises en place. L'efficacité ne pouvant être déconnectée de l'aspect financier, ce pilotage est indissociable d'une réflexion conjointe avec les services financiers.
- La mobilité des professionnels, qu'elle soit en termes de changement de dispositifs, de fonction ou encore de mission
- L'anticipation des évolutions quantitatives et qualitatives à venir, que ce soit à court, moyen ou long terme

Ce soutien s'organise de manière institutionnelle sous plusieurs modalités :

- Développer les compétences professionnelles : plans de formation annuels construits selon les priorités institutionnelles, incluant les colloques, séminaires, journées d'étude permettant des regroupements et les échanges de pratiques professionnelles.
- Prévenir la fatigue professionnelle et les risques psychosociaux.
- Envisager les entretiens professionnels individuels comme des leviers d'accompagnement des ressources humaines.
- Groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle : une fois par mois



La communication institutionnelle constitue une condition essentielle à la dynamique de l'IME. Les outils de communication sont au cœur du fonctionnement et sont garants de la coordination entre les professionnels et assurent l'articulation des activités de la structure. Ils sont vecteurs d'une rationalisation des rapports et donc bénéfiques en matière d'efficacité.

En ce sens, le service poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser une meilleure communication entre les professionnels,
- Proposer un circuit de l'information clair, à la fois ascendant et descendant,
- Adapter les outils de communication en fonction de la nature de l'information,

UN DISPOSITIF DE RÉUNIONS

Les réunions s'organisent autour de réunions plénières régulières (réunions de services, réunions d'élaboration de suivi des PAP, réunions institutionnelles) ou d'entretiens spécifiques obligatoires ou spontanés, privilégiant la disponibilité et l'écoute bienveillante dans la politique de management.

La fonction ressource et d'expertise de l'IME ne peut être effective qu'avec une communication institutionnelle plus efficace. Pour ce faire, un travail sur la communication institutionnelle au niveau associatif doit être mené afin de valoriser l'ensemble des expertises disponibles sur le territoire. Une attention particulière sera apportée aux nécessaires adaptations des documents de communication (FALC). Par ailleurs, nous nous attacherons à poursuivre le déploiement du dossier informatisé de l'utilisateur pour favoriser une meilleure communication institutionnelle, dans la perspective du déploiement d'un dispositif intégré.

En somme, la mise en œuvre d'une communication institutionnelle efficace favorisera la reconnaissance des missions et activités par le secteur et donc à une meilleure lisibilité et valorisation de nos actions.

Axes d'amélioration

- La création d'un outil de communication de type journal associatif, site internet, autres
- Le déploiement du dossier unique informatisé .

IV.5

Les moyens matériels



LES LOCAUX

L'IME est localisé à DIEMERINGEN, en deux bâtiments distincts :

- L'IME, 10 quai de l'Eichel est implanté en plein cœur du centre-ville afin de garantir la visibilité de l'établissement, de faciliter son accès aux enfants et leur famille, et est en proximité avec l'école primaire et le collège
- Le bâtiment « l'Espérance » est en périphérie du village afin d'offrir un cadre calme et ouvert sur la nature. Il est partagé avec l'Accueil de Jour pour personnes âgées, permettant des échanges intergénérationnels. Ce local a été conçu dans une logique architecturale répondant aux besoins spécifiques des personnes porteuses de TSA ou ayant besoin d'un rythme plus adapté (éclairage adapté avec variateur, peintures et tapisseries neutres, contraste, marquage au sol, mobilier et matériels adaptés).

L'IME dispose de plusieurs espaces :

- Des bureaux administratifs
- Une salle de réunion
- un bureau pour le psychologue
- Des salles d'activités (couture, terre, ...)
- Une salle de classe avec un Tableau Blanc Interactif (TBI)
- Une cuisine pédagogique
- Un réfectoire
- Des jardins extérieurs
- Des salles répit
- Une salle snoezelen
- Une cour de récréation

Les deux bâtiments sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la mutualisation des ressources associatives, l'IME peut accéder aux espaces des autres structures de l'AAPEAI.

UN PARC INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIQUE ADAPTÉ AUX MISSIONS ITINÉRANTES

L'IME dispose par ailleurs d'un parc informatique ayant vocation à répondre aux besoins de communication des professionnels et de travaux informatiques avec les jeunes. Le parc se compose aujourd'hui de huit postes informatiques. Les données sont hébergées sur un serveur sécurisé et répondant au Règlement Général de Protection des Données. De surcroît les professionnels itinérants sont dotés de téléphones portables.

UN PARC AUTOMOBILE ADAPTÉ AUX MISSIONS ITINÉRANTES

L'IME dispose d'un parc automobile dédié afin de répondre aux besoins de déplacements des professionnels. Le parc se compose de quatre véhicules.



V. LA DEMARCHE DE PROGRES

V.1 Evaluation interne et suites

L'AAPEAI s'est engagée depuis plusieurs années dans une gouvernance active avec des conséquences visibles sur le développement et l'innovation dont la Plateforme et le SESSAD TSA. L'association entend aller plus loin en s'appuyant sur sa dimension de personne morale de droit privé agissant dans une mission d'intérêt général. La volonté de l'association, organisme gestionnaire, de prendre la mesure de l'existant et de poursuivre une dynamique d'amélioration continue se fonde dans un premier processus d'évaluation de sa gouvernance, réalisée en janvier 2019.

Dès lors, la démarche d'auto évaluation vise quatre objectifs majeurs fixés par le Conseil d'administration :

- Répondre aux exigences de la réglementation (Lois 2002- 2 et 2005) pour chacun des établissements et services ;
- Vérifier la cohérence et faire le lien entre les missions spécifiques de chaque établissement et les stratégies associatives pour que s'ensuive l'actualisation du projet associatif et des projets des établissements et services ;
- S'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité des services et mesurer l'effectivité de nos projets ;
- Se positionner comme un acteur d'innovation fort de son expérience d'accompagnement d'un public de tout âge, acteur incontournable du territoire d'Alsace Bossue ;

La gouvernance a, par ailleurs, souhaité compléter cette première autoévaluation associative par une autoévaluation de ses cinq établissements et services. Son élaboration s'inscrit dans une démarche participative afin de mettre en mouvement l'ensemble des acteurs de l'AAPEAI à l'instar des personnes accompagnées, leurs proches, les professionnels, les partenaires, et de doter l'association de références et de synthèses lisibles et visibles de tous.

Cette dernière intègre les spécificités de l'AAPEAI tout en s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé. Elle inclue les travaux associatifs (plans stratégiques, diagnostic CPOM, projets des ESMS, projets d'accompagnement personnalisé etc..). L'autoévaluation a vocation d'unifier et d'ordonner un certain nombre d'orientations stratégiques associatives et contribue à préciser les perspectives et le plan d'actions dans un processus continu annuel.

Un comité de pilotage a été constitué, il est composé d'un administrateur, de la directrice adjointe, d'un représentant du CSE, de cadres et professionnels aux compétences diversifiées et complémentaires, pour un total de 11 membres.

DES GROUPES D'ÉVALUATION PLURIDISCIPLINAIRES

La méthodologie de l'évaluation interne se fonde sur la mise en perspective des réponses apportées par l'ensemble des acteurs de l'AAPEAI. L'évaluation interne a été conduite selon une démarche participative favorisant les échanges. Cette phase a mobilisé un grand nombre de personnes accompagnées, de parents, de professionnels et partenaires. Elle a été considérée par une majorité comme une expérience « très riche » s'inscrivant dans une dynamique de modernisation et de sens.

Les séances ont permis de réaliser une évaluation générale et transverse, de porter un regard sur les pratiques institutionnelles et professionnelles sur la base de l'expression des difficultés/ questionnements des personnes accompagnées, leurs proches, des professionnels par rapport à leurs pratiques, des partenaires par rapport à nos collaborations.

Le guide d'évaluation interne a été élaboré pour le comité de pilotage avec le soutien du consultant ; il a permis de cadrer les champs et les thèmes d'investigation ainsi que la méthodologie retenue.

Le guide se fonde sur 4 valeurs fondamentales : le pouvoir d'agir de la personne accueillie, le respect des droits fondamentaux, l'approche inclusive de l'accompagnement, la réflexion éthique des professionnels. Il s'est construit à partir du cadre légal et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Chaque partie est composée d'items et de sous chapitres permettant d'évaluer finement chaque référence. Il est structuré ainsi :

AXE 1/ Le pilotage

- Le projet d'établissement
- Le pilotage, le suivi et le développement du projet
- La démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ)

AXE 2/ Le cadre éthique

- Le respect des droits,
- La prévention de la maltraitance,
- La promotion de la bientraitance

AXE 3 / Le parcours

- De l'admission à la sortie
- La personnalisation de l'accompagnement

AXE 4 / Accompagnement à l'autonomie

Les références ont été cotées selon l'échelle suivante :

NA : sans objet - prestation non dévolue à la structure

0 : Envisagé ou embryonnaire

25% : Pratique en cours de structuration

50% : Pratique structurée et déployée

75% : Pratique éprouvée et en cohérence avec les RBP

100% : En cohérence totale avec les RBP et développée en routine

Chaque thème d'investigation a été évalué par :

- Les personnes accompagnées, leurs proches : à partir d'une échelle mesurant leur satisfaction de « très satisfaisant » à « pas satisfaisant ». La « satisfaction » de la personne consultée n'est pas le seul contentement d'un consommateur comblé, il s'agit d'une satisfaction d'ordre existentielle. Ce n'est donc pas en termes simplificateurs de « content » ou « pas content » que s'est posée la participation des personnes à l'évaluation. Dans ce débat, nous avons considéré les personnes tels des « experts ». Cette « expertise du vécu » vient compléter l'expertise des professionnels. Non pas en s'y opposant mais en l'enrichissant d'un regard différent, irremplaçable.

En ce sens, la participation des familles à l'évaluation de l'IME a été une opportunité pour leur donner une place dans un débat participatif à l'échelle associative mais aussi dans l'expérience des rôles sociaux.

- Les professionnels selon trois registres : les forces, les faiblesses et les points d'amélioration.

- Les partenaires selon trois registres : leur niveau de connaissances de l'AAPEAI et de ses ESMS, leur satisfaction relative à notre collaboration et des propositions d'amélioration.

L'ÉVALUATION INTERNE COMME INSTANCE DE DÉBAT

L'évaluation interne a été une véritable instance de débat où des points de vue différents, contradictoires, se sont exprimés et affrontés pour provoquer un éclairage multiple des situations.

Le recueil des données a été effectué sur la base d'entretiens et organisé dans la transversalité pour rendre effective une réflexion collective et pluridisciplinaire : Cette dernière aura mobilisé :

| Nombre de participants | Nombre d'animateurs | Nombre de groupes d'expression (usagers professionnels) | Nombre de réunions (CA+ CSE + CVS + CODIR + COPIL) | Nombre d'heures de réunions participants |
|------------------------|---------------------|---|--|--|
| 211 | 9 | 20 | 13 | 85 |

L'exploitation des résultats issus de l'évaluation s'est faite avec les membres du comité de pilotage au regard notamment des :

- Ressources humaines et de leur organisation : motivation, capacité d'initiative et d'adaptation, compétence et savoir-faire, nombre, temps disponible...
- Moyens matériels, logistiques et financiers : locaux, budget, équipement, activités gratuites, subventions...
- Méthodes de travail
- Modalités de communication : internes, externes
- Milieu et environnement du projet : contexte plus ou moins facilitant, soutien ou opposition, partenariat mobilisable



Les écarts de réalisation mis en évidence d'un point de vue des familles, des partenaires et des professionnels ont donné lieu à une analyse croisée et un débat collectif. Des actions d'amélioration ont été identifiées par les acteurs eux-mêmes à partir des questionnaires dont une partie était réservée à l'expression de « propositions d'amélioration ».

A partir des réponses et des préconisations faites par les acteurs de l'auto-évaluation, le comité de pilotage a élaboré un plan d'amélioration incluant des critères de lisibilité, de réalisation, de structuration, d'efficacité et d'anticipation. Le plan d'amélioration répertorie l'ensemble des actions faisant l'objet

d'une fiche action. Cette dernière décline de manière concrète et pratique les acteurs, les instances et échéances utiles à l'atteinte des objectifs visés.

A la suite de l'analyse croisée des résultats, le comité de pilotage a élaboré un référentiel qui intègre les dispositions retenues pour corriger les dysfonctionnements identifiés.

Ces différentes solutions sont implantées selon une méthodologie rigoureuse de conduite des actions à travers un outils dénommé « fiche action ». Ce dernier explicite le lien avec les obligations et le cadre réglementaire, les enjeux de l'action, les objectifs opérationnels visés, le déploiement, les indicateurs de suivi et réussite, le pilote et les contributeurs.

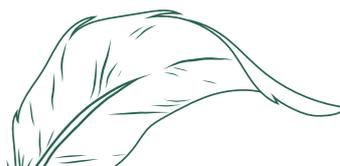
Pour assurer le pilotage des actions, le comité de pilotage de l'évaluation interne constitué est pérennisé au titre d'un « comité qualité » à l'échelle associatif.

V.2 Evaluation externe

L'évaluation externe, obligation légale, complète le dispositif d'évaluation interne et contribue à la valorisation des processus structurants et à l'identification d'axes d'amélioration. L'évaluation externe interroge autant les projets d'établissements et de services que l'évaluation interne, la qualité globale des prestations et la dynamique d'amélioration continue de la qualité des prestations. La dernière évaluation externe de l'IME a eu lieu en 2013 et a permis d'alimenter le précédent projet de service. La prochaine évaluation externe est prévue pour 2023.

V.3 Les rapports d'activités annuels

Le rapport d'activité annuel est un outil multiple qui permet de structurer annuellement la dynamique d'amélioration continue. Document descriptif, il permet de valoriser les actions conduites sur l'année écoulée. C'est avant tout un moyen d'analyse qui permet d'objectiver la pertinence et l'efficacité des actions engagées au regard de l'évolution observée ou anticipée des besoins des enfants. C'est un outil à part entière de la démarche d'amélioration continue qui conditionne l'année à venir à partir du bilan de l'année échue.



VI. LA STRATÉGIE D'ÉVOLUTION, OBJECTIFS ET PERSPECTIVES

La qualité n'est pas une préoccupation nouvelle pour les administrateurs et professionnels de l'AAPEAI Alsace Bossue. Elle se fonde sur une exigence associative forte et relative à la délivrance d'une offre de services et d'accompagnement pluridisciplinaire à chaque enfant et adulte accueilli. Elle a vocation à assurer le meilleur résultat en termes d'accompagnement, conformément à l'état actuel des exigences médico-sociales, au meilleur coût pour un même résultat, au moindre risque et pour la plus grande satisfaction de l'intéressé. Cette exigence place la personne accompagnée, ses proches, et la prise en compte de ses besoins au centre de notre objectif «qualité». Celle-ci sera d'autant plus explicite que la personne est unique et ses besoins identifiés.

Dans cette dynamique, en 2018, une Commission d'accompagnement est

instituée de manière transverse à l'ensemble des ESMS de l'AAPEAI.

Cette instance associative est un choix stratégique de pilotage qui sert au repositionnement de notre offre médico-sociale dans une logique de parcours et non plus dans une logique de places.

La Commission d'accompagnement est un dispositif ressource pour chacun des acteurs de l'AAPEAI. Elle est constituée d'une équipe pluridisciplinaire dont un membre du Conseil d'administration, un membre du CVS et de professionnels représentants chacun des ESMS.

La Commission d'accompagnement est une instance de réflexion et de concertation, de débats et de pilotage des orientations associatives relatives à la qualité de l'accompagnement.

Cette dernière assure :

- L'organisation et la coordination des parcours des personnes accueillies à l'AAPEAI Alsace Bossue : préadmission/ admissions/ parcours/ sortie/ situations de rupture/ gestion des files actives des ESMS.
- Les modalités de liaison entre les différents ESMS de l'AAPEAI pour une réponse singulière et adaptée à la personne.
- Elle organise le soutien aux aidants : café des aidants/ information et sensibilisation/ formation.

Elle formule des propositions construites de transformations de l'offre de l'AAPEAI, qu'elle soumet à la direction générale. Elle élabore les process attenants en lien avec la démarche d'amélioration continue recherchée par l'association.



Elle formule des propositions de formations des professionnels à partir de son expertise et des besoins constatés sur le terrain.

Cette dernière partie donne l'occasion d'introduire les perspectives d'évolution de l'offre de notre IME au regard de la contractualisation d'un CPOM entre l'AAPEAI et l'ARS. Les orientations qui devront être mises en œuvre dans les années à venir s'articulent avec les objectifs associatifs et les objectifs portés par le projet régional de santé.

VI.1 Garantir l'exercice des droits des enfants accompagnés

Objectif PRS : Favoriser un parcours coordonné de l'enfant accueilli

Objectif AAPEAI : Organiser un parcours coordonné respectueux des droits, des besoins et des potentiels de l'enfant.

DANS LE CADRE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

S'il est une dimension essentielle, incontournable, elle est bien celle de la sphère familiale de l'enfant ou du jeune adulte accueilli. Des histoires rendues plus vives affectivement et psychologiquement avec l'arrivée d'un enfant en situation de handicap font un quotidien différent pour les familles. L'IME fait de cette dimension toute particulière un axe fort de son projet et recherche en permanence les actions qui puissent favoriser une parole possible des familles.

En référence aux obligations légales de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'IME de l'AAPEAI Alsace Bossue s'applique à respecter le rôle des personnes accompagnées et des familles.

Conscient de l'enjeu, il se doit de reconnaître la place d'acteur⁸ de l'enfant et de sa famille dans la construction comme dans la mise en œuvre de son parcours, portant une attention très particulière :

- Au respect du projet de vie de l'enfant, de ses droits, de ses attentes et de ses choix,
- Au principe de capabilité qui met en avant les potentialités de l'enfant
- Aux évaluations nécessaires, sur la base d'outils partagés, accessibles et compréhensibles par la personne et sa famille,
- À l'évaluation fine de ses besoins (projet de vie, autonomie dans la vie quotidienne, état de santé, environnement familial et social, ressources), en lien avec la famille, qui doit être elle aussi en capacité de porter une auto-évaluation.
- Au recueil des attentes (souhaits, intérêts, ce qui semble prioritaire...)
- À la co-construction du parcours de vie,
- À la temporalité de la construction du projet.

⁸ Article 7 CDPH : « 3. Les États Parties garantissent à l'enfant handicapé, sur la base de l'égalité avec les autres enfants, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité, et d'obtenir pour l'exercice de ce droit une aide adaptée à son handicap et à son âge ».

Concernant le travail spécifique avec les familles, il est nécessaire de prendre en compte la difficulté qu'elles peuvent rencontrer pour se projeter dans le parcours de leur enfant.

Le service doit pouvoir engager et consolider, les actions telles que :

- La sensibilisation des familles aux situations de handicap que rencontre leur enfant au titre de la déficience intellectuelle et / ou d'un TSA,
- Le transfert des compétences spécifiques, facteur indispensable à la réussite du projet par le maintien et l'approfondissement des acquis,
- L'accès à toute information utile à leur compréhension afin de les conforter dans une démarche active.

DANS LE CADRE INSTITUTIONNEL

La place des enfants/jeunes et de leur famille, se mesure aussi dans leur participation à la vie institutionnelle, leur implication dans les différents projets mis en œuvre pour, et avec eux. Au travers de leur participation à l'évaluation interne, ils concourent effectivement à la définition des orientations prises par le service, notamment sur la recherche d'une amélioration continue des prestations d'accompagnement et des conditions d'accueil.

Le projet de permettre les conditions d'exercice d'une démocratie participative au sein de l'établissement, semble être un levier possible à un véritable principe de réciprocité. Il nous paraît important d'impliquer de manière plus significative encore les familles au sein des différentes instances pour prendre en compte leur parole et leur expertise et valoriser leur rôle au sein du service.

Il s'agira de créer les conditions optimales permettant à la personne et à sa famille d'être acteurs des différents projets, ce qui signifie que nous devons aller au-delà du simple partage d'informations pour rechercher leur pleine coopération. Le café des parents pourra être un levier de dynamisation de collaboration entre la famille, le service, l'AAPEAI Alsace Bossue.

VI.2 Améliorer la qualité de prestations à destination des enfants et familles accueillis

LES DROITS FONDAMENTAUX

Le règlement de fonctionnement, définit les modalités de mise en œuvre ainsi que les postures professionnelles à tenir dans le cadre du respect des droits de l'enfant et sa famille.

Le respect de la vie privée :

- les informations médicales relèvent du secret médical
- les informations utiles à l'accompagnement sont partagées entre les professionnels directement concernés par l'accompagnement, après accord de l'utilisateur et/ou de sa famille.

LA COORDINATION DE PARCOURS

La coordination de parcours implique en premier lieu d'assurer un recueil d'informations efficace et structuré concernant les attentes et besoins de l'enfant et de sa famille. Cette démarche nécessite de prendre en compte les facteurs environnementaux pour favoriser une approche globale de la personne. Il s'agit donc d'identifier les acteurs de la dynamique du parcours de vie de l'enfant accueilli. Les personnes/organismes en capacité d'apporter des réponses efficaces et concrètes seront systématiquement recherchées. La variété des contextes d'intervention implique de connaître et mobiliser les ressources existantes sur le territoire, de développer les connaissances de la petite enfance à l'insertion

professionnelle, afin de garantir une réponse adaptée à toute situation rencontrée.

Favoriser un parcours ne peut se concevoir sans une coordination efficace. Celle-ci est la "mémoire centrale" par rapport aux professionnels de chaque service. Au SESSAD, cette mission est assurée depuis peu par le « coordinateur parcours », les référents en sont les correspondants. Le coordinateur centralise les informations, les formalise, les communique à l'enfant et sa famille, aux professionnels et aux partenaires. Il suit en lien avec le référent la mise en œuvre et la réalisation des objectifs fixés en réunion de projet.

Les coordinateurs de parcours ont donc un rôle essentiel dans la construction du parcours de la personne accueillie. Cette dernière doit s'inscrire dans une approche interdisciplinaire, sans prévalence d'un domaine d'accompagnement sur un autre, dans le respect de l'ensemble des personnes concourant à la réalisation du projet de vie de l'intéressé. A ce jour, les missions des coordinateurs nécessitent d'être mieux reconnues tant au sein de l'institution que dans l'environnement. Leur place dans l'animation du projet de vie nécessite d'être renforcée.

Objectif PRS : Améliorer l'accès à la santé (Charte R JACOB)

Objectif AAPEAI : Organiser l'accès à la santé des personnes accompagnées

LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION À LA SANTÉ

L'IME inscrit chacune de ses actions dans une notion d'accompagnement global du parcours, par des prestations dans tous les champs utiles à l'inclusion. Comprise dans son acception la plus large, « la dimension santé » tient une place particulièrement forte. Elle fait partie intégrante d'une démarche éducative interdisciplinaire et transversale. D'ores et déjà, nos actions sont orientées vers un développement du parcours de soin de par la recherche, dans l'environnement, des structures (de soin et de prévention) qui permettent de répondre aux besoins de santé de l'enfant : partenariats avec les orthoptistes, orthophonistes, psychomotriciens ... du réseau sur la base de conventions.

L'auto-évaluation aura permis de mettre en exergue le besoin de développer la prévention et l'éducation à la santé de manière générale aux ESMS de l'AAPEAI et de ce fait à l'IME. En effet, les professionnels évoquent la nécessité de mieux prévenir les difficultés d'hygiène et de santé. L'accompagnement et le soutien aux proches aidants à l'instar de l'éducation à la santé se doivent d'être prises en compte.

RELIER LES DIMENSIONS : THÉRAPEUTIQUE, PÉDAGOGIQUE ET SOCIO-ÉDUCATIVE

C'est parce que les enfants/jeunes que nous accompagnons ont des problématiques de plus en plus complexes, liant les aspects sociaux, médicaux et éducatifs. Cette notion d'interdisciplinarité doit être partagée par les intervenants comme un mode d'action indispensable à la réussite de l'accompagnement. Cette interdisciplinarité ne peut se concevoir sans un espace la portant, espace qui sera incarné par l'institution au sens d'organisation structurée et structurante, qui posera le cadre de l'action et les objectifs à atteindre.

A partir de ce constat et depuis février 2022, l'AAPEAI a fait le choix de confier une mission dédiée à l'accompagnement à l'accès à la santé à l'un de ses chefs de projets.

Rattaché à la commission d'accompagnement, ce dernier a pour mission de piloter des actions de formation-sensibilisation auprès des professionnels concernant notamment l'hygiène, la sexualité, les conduites addictives. De manière complémentaire, il déploie des actions de formation-sensibilisation auprès des jeunes et leur famille.

Le chef de projet « santé » encadre des actions de communication concernant l'accès à la santé des personnes en situation de handicap : affichages, livrets, vidéos, ...

Il coordonne :

- Les relations avec les partenaires médicaux et paramédicaux de manière à garantir le parcours de soin des usagers de l'AAPEAI.
- L'accès aux dépistages des personnes accueillies : type bucco-dentaire

Il élabore des outils de coordination avec les services de soins : fiches de liaison, livret d'accompagnement de la personne en situation de handicap.

Objectif PRS : Réduire le nombre de situation sans solution stable

Objectif AAPEAI : Organiser un parcours d'accompagnement fluide et sans rupture pour les enfants / jeunes accueillis



VI.3 Un parcours structuré sans ruptures, adapté aux besoins et attentes de l'enfant

DÉVELOPPER LA COOPÉRATION TERRITORIALE

Cet objectif ne peut être atteint sans la reconnaissance par les partenaires de la place de l'équipe de l'IME ayant une expertise dans le champ du handicap. Les professionnels du service sont bien souvent interpellés par les enseignants, les personnels para-médicaux notamment, pour avis et conseils. A ces sollicitations s'ajoutent la participation du service aux équipes d'évaluation de la MDPH. L'auto-évaluation fait ainsi apparaître la nécessité de rendre visible la fonction ressource que joue le service sur notre territoire d'intervention. Cette fonction s'inscrit dans des coopérations qui permettent d'aider les enfants et leurs aidants à construire des solutions sur mesure, dans le droit commun et de bénéficier d'un accompagnement prenant en compte tous les domaines de vie.

La mise en œuvre de l'articulation des ressources, dans la mission d'accompagnement de l'enfant, suppose que l'IME procède au recensement de ses compétences et de ses limites avec les partenaires. Il faudra :

- Analyser et repérer les bonnes pratiques pouvant favoriser une coordination et une interaction entre organisations et entre professionnels,
- Formaliser des outils qui permettront d'instaurer des temps de travail en commun
- Garantir la lisibilité de la démarche pour l'ensemble des partenaires : familles, usagers, professionnels (SESSAD, structures extérieures) afin que celle-ci soit comprise et puisse se mettre en œuvre de façon dynamique.

L'inscription dans les réseaux et les partenariats de territoire, sur un modèle souple, adaptable et réactif, pour une réponse et une offre de services partagés (acteurs du champ du sanitaire, du social et du médico-social) sur le territoire se révèle donc incontournable, pour l'IME. Ceci nous amène à développer notre politique de réseaux et de partenariats, dans lesquels la structure pourra se positionner comme un interlocuteur unique et identifiable, acteur de la dynamique du territoire et d'un parcours limitant les ruptures pour les usagers.

FONCTIONNER DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF INTÉGRÉ

Nous nous accordons sur l'orientation portée par les pouvoirs publics en faveur d'un assouplissement des modes d'organisation actuels. En ce sens, la reprise des négociations relatives au CPOM avec l'ARS, reportée en raison de la crise sanitaire, permettra la reconnaissance de fonctionnement en dispositif intégré de notre IME et de notre SESSAD.

L'orientation en dispositif intégré permet de mobiliser deux modalités d'accompagnement, selon l'évolutivité des besoins de l'enfant accompagné : le semi-internat ou l'accompagnement en ambulatoire.

Pour bénéficier de ce dispositif, la CDAPH doit prononcer une orientation médico-sociale en dispositif intégré. Cette notification particulière permet de passer d'un mode d'accompagnement à un autre sans recourir à une nouvelle notification. Fonctionner en dispositif intégré constitue donc une nouvelle logique de fonctionnement au profit de la continuité des parcours de vie. Dépasser le concept d'établissement pour redéployer et simplifier l'offre est l'objectif que s'est fixé l'AAPEAI notamment à travers son engagement dans la Réponse Accompagnée Pour tous.

Il s'agit bel et bien de mutualiser les ressources entre l'IME et le SESSAD « afin de répondre aux seuls besoins manifestes et d'optimiser l'utilisation des ressources en évitant les doublons ». Dans l'attente de cette décision, l'AAPEAI Alsace Bossue fait le choix de l'anticipation par le biais d'aménagement de son offre de services.

Fonctionner en dispositif intégré, sur un modèle de plateforme de services centrée sur les attentes et besoins suppose que ceux-ci soient évalués en amont et qu'il est nécessaire d'assurer un suivi du parcours de l'enfant.

Le fonctionnement en dispositif ne peut se réfléchir sans intégrer la réforme SERAFIN-PH (Services et Établissements

: Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées).

Celle-ci a pour objectif une allocation de ressources renouvelée, plus équitable et qui facilite le parcours des personnes. Au-delà de leur usage tarifaire, les nomenclatures permettent de décrire, sur la base d'un langage commun, les prestations délivrées par l'ensemble du secteur médico-social et les besoins des personnes en situation de handicap, et par là, offrent l'opportunité d'un outil partagé qui jusqu'ici faisait défaut. Il s'agit au travers des nomenclatures introduites par SERAFIN-PH, de décrire précisément les besoins des personnes (en termes de santé, d'autonomie, de participation sociale) afin d'en avoir une meilleure lecture et d'y affecter les prestations à mettre en œuvre. La réforme SERAFIN-Ph annonce de profonds bouleversements pour nos établissements et services mettant en avant le décroisement et la possibilité de diversification au service de la continuité des accompagnements. Consciente de ces enjeux, l'AAPEAI Alsace Bossue veut appréhender la réforme sous l'angle de l'opportunité et non de la contrainte. Il s'agit pour la direction d'accompagner les changements en lien avec SERAFIN-Ph pour en faire un outil au service d'une meilleure réponse aux besoins des enfants accueillis. Cela dans un souci d'efficacité des moyens déployés et de pilotage de l'activité.

Cette approche devra permettre :

- L'appropriation des nomenclatures SERAFIN-PH, pour l'encadrement et les équipes de terrain
- L'articulation des nomenclatures avec les outils en vigueur à l'AAPEAI (projets personnalisés, dossier de l'utilisateur)
- L'évaluation de la réponse apportée au regard des besoins des personnes
- La mise en place d'indicateurs et tableaux de bord de pilotage stratégique et organisationnel (qui compléteront les indicateurs ANAP du tableau de bord médico-social de la performance).

Objectif PRS : Reconnaître et valoriser l'expertise des enfants en situation de handicap et des aidants

Objectif AAPEAI : Organiser l'offre et l'appui adaptés aux besoins des aidants

A partir de la définition de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), l'AAPEAI Alsace Bossue reconnaît l'aidant comme « la personne qui vient en aide à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités quotidiennes. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non. Cette aide peut prendre plusieurs formes ».

L'AAPEAI considère le rôle des aidants dans la diversité de leur situation : ils peuvent être des membres de la famille restreinte et élargie (parent, conjoint(e), frère/sœur, tante/ oncle, nièce/neveu, etc.), du cercle amical et/ou de l'entourage (voisin, gardien d'immeuble, etc.). Au SESSAD, majoritairement ce sont des parents. Les aidants contribuent à l'accompagnement pour l'autonomie et sont des acteurs indispensables.

De mouvement parental, l'AAPEAI Alsace Bossue attache beaucoup d'importance au soutien des aidants. L'offre et l'appui aux besoins des aidants s'organisent à partir des objectifs suivants :

1. IDENTIFIER LA PLACE DES PERSONNES AIDANTES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE

Le dossier d'admission intègre les éléments d'identification des aidants. Est identifié l'aidant principal, ainsi que la personne à contacter si ce dernier ne devait plus être en mesure de participer à l'accompagnement de la personne aidée (du fait d'une hospitalisation, d'un accident, de son décès, etc.) ; Ce point est à réévaluer lors du projet personnalisé de la personne aidée et chaque fois que nécessaire, afin de prendre en compte la possibilité d'évolution de ces choix

Le « référent parcours est un interlocuteur privilégié » pour les aidants. Ces derniers vont en accord avec l'enfant/ le jeune accompagné, définir ensemble les modalités d'échange.

2. RECUEILLIR LES ATTENTES DES PERSONNES AIDANTES ET ÉVALUER AVEC ELLES LEURS BESOINS, LEURS POTENTIALITÉS ET LES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR ACCOMPAGNER L'ENFANT AIDÉ

Lors de l'élaboration du PAP, les potentialités et difficultés des aidants sont prises en compte par les professionnels. Ils peuvent exprimer la perception qu'ils ont de leurs rôles, des difficultés et des bénéfices qu'ils en retirent.

Une enquête de satisfaction fait, par ailleurs, partie intégrante du bilan annuel du PAP.



3. CLARIFIER AUPRÈS DES PERSONNES AIDANTES LES MODALITÉS DE PARTAGE DES INFORMATIONS

La parole de l'enfant/du jeune a une place première dans l'accompagnement. Lors de rencontres avec les aidants, les professionnels rappellent quel type d'informations ils peuvent partager avec eux.

4. FACILITER L'IMPLICATION DES PERSONNES AIDANTES DANS LA VIE DE LA STRUCTURE

Encourager la participation des aidants au Conseil de la vie sociale (CVS) pour une meilleure prise en compte du point de vue des aidants.

Consultation des aidants lors de l'évaluation interne effectuée en décembre 2021.
Mise en place de café des aidants, de journée de rencontre.

Cet objectif devra être renforcé :

- Accompagner les professionnels à considérer les aidants comme des partenaires de l'accompagnement
- Pérenniser les journées d'information-sensibilisation à destination des aidants

VII. SYNTHÈSE



VII.1 Axe 1 : Pilotage et qualité

METTRE EN PLACE UNE GESTION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED)

| Echéance | Pilote (s) | Indicateurs | Commentaires |
|-----------------|-----------------|--|--|
| 10/2022-10/2023 | Cadre technique | Mise en place d'une procédure des procédures Une charte graphique validée et diffusée Un rétro planning pour la mise en place des nouvelles règles de gestion documentaire | Mettre en place une organisation permettant d'élaborer, de classer, de réviser et de diffuser les documents de manière cohérente à l'échelle de l'association - Garantir un contrôle optimisé de la gouvernance des documents, par des règles de gestion des documents et des règles de formes associées aux documents |

RENFORCER LA POLITIQUE DES RH POUR ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE

| Echéance | Pilote (s) | Indicateurs | Commentaires |
|--------------|----------------|--|---|
| 03/2022-2024 | Responsable RH | Actualisation de l'organigramme et des fiches de poste des Cadres. Effectivité et Bilans des entretiens individuels. Analyse du taux d'absentéisme et turn over. Nombre de réunions effectuées / réunions prévues. Nombres d'APP réalisées/ APP prévues. | Mise en place d'un « management de projet » - Retravailler la fiche de poste des Chefs de Service Educatif (CSE). - Former les CSE pour développer un socle partagé de compétences en management sur. La fonction et la posture de responsable projets - Identifier et développer une posture managériale pertinente. Définir et apprécier les compétences et qualités de la fonction de cadre intermédiaire; - Comprendre le rapport au travail et les leviers de la motivation. La mobilisation d'une équipe: - Savoir animer des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles. - Appréhender les dynamiques de groupe et le rôle du responsable. - Anticiper et gérer les conflits: analyses de pratiques pour chaque équipe; - Les fondamentaux du management et de la conduite de projet Engager une culture managériale fondée sur l'équité, l'exemplarité, le professionnalisme en cohérence avec les politiques publiques : élaborer une charte managériale - Mobiliser les responsables dans une dynamique intra de co-développement et de cohésion d'action : mise en place de réunion de l'encadrement intermédiaires, - Analyses de la Pratiques Professionnelles spécifiques pour les cadres. |

CONCEVOIR UN NOUVEAU MODE DE MANAGEMENT DE PROXIMITÉ COHÉRENT AVEC LES MUTATIONS DU SECTEUR

| Echéance | Pilote (s) | Indicateurs | Commentaires |
|--------------|---------------------------|---|---|
| 03/2022-2024 | Direction Générale et RRH | Actualisation de l'organigramme et des fiches de poste des Cadres en qualité de chef de projet. Effectivité et Bilans des entretiens individuels. Analyse du taux d'absentéisme et turn over. Nombre de réunions effectuées / réunions prévues. Nombres d'APP réalisées/ APP prévues. | Structurer le travail sur la base de pratiques managériales dans leurs conditions générales d'engagement, de responsabilité et dans leurs conditions spécifiques liées aux dispositifs : services mobiles, habitat, inclusion socio-professionnelles, scolarité. Motiver les professionnels sur la base de relations bienveillantes - Contrôler le travail Accompagner les cadres intermédiaires dans leur positionnement |

SE DOTER D'UN OUTIL POUR LE DOSSIER UNIQUE INFORMATISÉ DE L'USAGER

| Echéance | Pilote (s) | Indicateurs | Commentaires |
|--------------|---|---|---|
| 01/2023-2024 | Cadre technique et coordonnateurs de parcours | L'architecture unique d'un classeur « dossier unique » pour chaque personne accompagnée Formalisation des fiches « procédures d'accès et consultation » Taux de dossiers complets et actualisés | Définir la méthodologie globale de travail du dossier unique avec constitution d'un groupe de travail. - Définir le contenu du dossier unique et les modalités de gestion du dossier : de l'ouverture à la clôture et l'archivage du dossier. - Assurer la sécurité des données et le dossier lui-même. - Définir les modalités d'accès, de consultation et de mise à jour des éléments du dossier. par les professionnels. Définir les modalités d'accès et de consultation des dossiers par les personnes accompagnées. - Formaliser la procédure de gestion du dossier la personne accompagnée - Former les professionnels aux bonnes pratiques du dossier unique. - Travailler avec les partenaires à une charte de partage de l'information |





VII.2 **Axe 2 : Cadre éthique et respect des droits**



ACTUALISER LES OUTILS 2002-2 À LA SUITE DE LA RÉACTUALISATION DU PS

| Echéance | Pilote (s) | Indicateurs | Commentaires |
|-------------------|-----------------------------------|--|---|
| 10/2022 - 03/2023 | Membres Commission accompagnement | <i>Date de validation des outils par le CA Nombre de personnes accompagnées impliquées dans le processus</i> | <i>Prendre connaissance des articles du CASF sur le RF, le livret d'accueil - Elaborer une trame avec plan et éléments de contenus envisagés au niveau associatif pour LA et RF - Animer dans un groupe de travail avec des personnes accompagnées et des professionnels pour : Sensibiliser à la finalité et au contenu des ces outils - Recueillir les attentes et les contributions - pour valider les rubriques et les grandes lignes du contenu des outils Finaliser le contenu des outils et travailler leur mise en forme pour les rendre accessibles : Picto, FALC, vidéos... Faire valider par le Conseil d'administration Présenter les outils dans chaque structure, aux professionnels et au CVS - Définir le mode de diffusion de ces outils aux nouvelles personnes accompagnées et à celles déjà accueillies - Afficher dans chaque structure le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personnes accompagnée</i> |

ORGANISER UN PARCOURS COORDONNÉ RESPECTUEUX DES DROITS, DES BESOINS ET POTENTIELS DE L'ENFANT.

| Echéance | Pilote (s) | Indicateurs | Commentaires |
|------------|-----------------------------------|--|---|
| 01/09/2022 | Membres Commission accompagnement | <i>Formalisation des process Rapport admission / immersion-stage Nombre d'évaluation pluridisciplinaire Nombre des actions réalisées lors des suivis à 3 ans</i> | <i>Mettre en FALC l'ensemble des documents transmis. Organiser le parcours de la personne selon ses besoins - Mettre en œuvre la convention RAPT Modéliser la veille à 3 ans.</i> |

VII.3

Axe 3 : Parcours et personnalisation



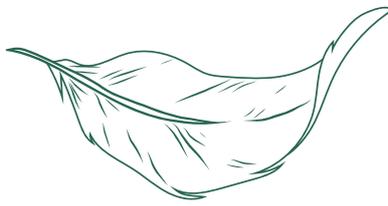
DÉFINIR LA POLITIQUE PARTENARIALE ET SES PRIORITÉS

| Echéance | Pilote (s) | Indicateurs | Commentaires |
|-----------------|-----------------------------|--|--|
| 09/2022-09/2023 | Un membre du Comité Qualité | Formalisation politique partenariale Nouveaux modèles de convention de partenariat Cartographie des partenaires Nombre de conventions signées | Définir au niveau associatif la politique partenariale - Elaborer une cartographie des acteurs du territoire et identifier les priorités partenariales - Construire un projet mobilité |

FONCTIONNER EN DISPOSITIF INTÉGRÉ

| Echéance | Pilote (s) | Indicateurs | Commentaires |
|-----------------|--------------------|--|--|
| 09/2023-09/2024 | Direction Générale | Actualisation du projet de service Contractualisation du CPOM pour soutenir le changement Constitution d'une cellule transverse de coordination de parcours Signature d'une convention ARS/ MDPH/ AAPEAI pour un dispositif intégré | Engager une gouvernance et un management de projet : Redéfinir les organigrammes et les fiches de poste - Former les cadres à la dynamique projet. - Mettre en œuvre le fonctionnement en dispositif. - Créer une cellule de coordination de parcours rattaché à la Commission d'accompagnement pour développer une expertise éducative sur la base d'une évaluation pluridisciplinaire des compétences et capacités des jeunes et permet de moduler les réponses au plus près des besoins. Renforcer la collaboration IME et SESSAD pour accompagner la signature d'une convention ARS/ MDPH et AAPEAI vers un dispositif intégré. - Renforcer les partenariats - Avec les partenaires orienteurs - Les ressources du territoires - Mettre en place un pilotage de l'activité en file active Séraphin ph, intensité d'accompagnement - Formaliser le suivi à 3 ans - Accompagner les équipes éducatives vers une culture de la logique de parcours: Informier sur le cadre réglementaire Garantir leur implication dans l'écriture du projet d'établissement Analyse de la pratique |





FAVORISER LE CONTINUITÉ DES PARCOURS ET ÉVITER LES RUPTURES

| Echéance | Pilote (s) | Indicateurs | Commentaires |
|------------|---|---|---|
| 01/09/2022 | Membres Commission accompagnement | <p><i>Formalisation des process</i> <i>Rapport admission / immersion-stage</i> <i>Nombre d'évaluation pluridisciplinaire</i> <i>Nombre des actions réalisées lors des suivis à 3 ans</i></p> | <p><i>Renforcer les moyens humains sur la mission de coordination de parcours pour créer un socle de service de coordination attendant à la Commission d'accompagnement,</i> <i>Définir les thématiques et les périodes clés pour former les personnes accompagnées aux dispositifs/démarches,</i> <i>Modéliser différentes étapes du parcours:</i> <i>Modéliser l'accueil du nouvel arrivant : qui accueille, tutorat, repérage dans l'environnement, informations</i> <i>Développer les offres de stage/ immersion/inclusion</i> <i>Modéliser le process d'accompagnement aux démarches de réorientation/ demande de retraite des personnes accompagnées,</i> <i>Définir les typologies de sortie et modéliser le process de sortie correspondant (accompagnement de la personne dans la période de transition, intégration dans le PAP rétroplanning des démarches administratives, organisation des transmissions),</i> <i>Construire des outils d'évaluation des personnes accompagnées et former le personnel à leur utilisation,</i> <i>Construire le dispositif de la veille à 3 ans</i> <i>Formaliser une procédure d'accompagnement de « situations critiques » pour éviter les ruptures de parcours</i> <i>Développer le partenariat avec les dispositifs de Droit Commun du territoire,</i></p> |

| Echéance | Pilote (s) | Indicateurs | Commentaires |
|-----------------|---------------------|---|---|
| 09/2022-09/2023 | Directrice des ESMS | <p>Formalisation des process</p> <p>Rapport évaluation / nombre de pré-admission</p> <p>Nombre de personnes accompagnées/ nombre de places allouées</p> <p>Nombre des actions réalisées</p> | <p>Définir la notion de « file active » au niveau associatif et définir de manière complémentaire les typologies « d'intensités d'accompagnement »:</p> <ul style="list-style-type: none"> -intensité forte -intensité moyenne -intensité faible -veille <p>Construire des outils d'évaluation pluridisciplinaire des besoins permettant de mesurer l'intensité d'accompagnement nécessaire - Construire un outil de suivi de l'activité sur la base des nomenclatures Serafin PH. - Formaliser une procédure de gestion de la file active du SESSAD et SAVS afin d'optimiser les moyens.</p> |

VII.4 Axe 4 : Accompagnement à l'autonomie

ORGANISER L'OFFRE ET L'APPUI ADAPTÉS AUX BESOINS DES AIDANTS

| Echéance | Pilote (s) | Indicateurs | Commentaires |
|------------|-----------------------------------|--|--|
| 01/06/2022 | Membres Commission accompagnement | <p>Nombre d'actions mises en place</p> <p>Nombre de partenariats établis sur ce sujet</p> <p>Taux de participation des parents et proches aux actions proposées dans l'année</p> | <p>Réaliser une consultation auprès des parents et proches aidants des différents dispositifs de l'AAPEAL afin d'apprécier leurs besoins et priorités - Faire un état des lieux/ bilan des actions existantes - Etudier les collaborations en place dans ce domaine et renforcer le partenariats avec de nouveaux acteurs (CAF, CCAS, plateforme de répit, UDAF, Caisse de retraite, ...) - Elaborer un projet de soutien à la parentalité avec des actions organisées autour de 3 axes : habiletés sociales, activités festives et culturelles, action de soutien à la parentalité et de compréhension du handicap. - Mettre en place un groupe projet transversal pour conduire ce projet</p> <p>- Prévenir les situations d'usure chez les parents et proches aidants : - Proposer une enquête auprès des familles, aidants, proches - Programmer une formation pour sensibiliser les professionnels à l'usure des aidants - Proposer des dispositifs de soutien, groupes de parole aux aidants, fratrie et proches animés par un éducateur et/ ou une psychologue - Développer les possibilités de relais parentaux et de répit familial - Former les professionnels concernés à l'accompagnement à la parentalité</p> |

RENFORCER LA PRÉVENTION ET L'ÉDUCATION À LA SANTÉ

| Echéance | Pilote (s) | Indicateurs | Commentaires |
|-----------------|------------------------|---|---|
| 09/2022-09/2023 | Cheffe de projet santé | <p>Nombre de réunions institutionnelles traitant de la question de la santé / an / ESMS.</p> <p>Faire une typologie des objectifs santé apparaissant dans les PAP à partir d'un échantillon. Analyser leur réalisation.</p> <p>Cartographie des ressources du territoire.</p> <p>Fonction dédiée à la coordination des projets de prévention et d'éducation à la santé.</p> | <p>Garantir l'accès aux soins des personnes accompagnées. - Garantir l'éducation de la personne à la santé sur un plan individuel, notamment par l'intervention de professionnels de santé, de service social et des psychologues de l'AAPEAI, et sur un plan collectif, par des actions inscrites dans les projets des services et des établissements.</p> <p>Ces actions mobilisent l'ensemble de la communauté éducative, dont les familles et les partenaires locaux - Garantir la prise en compte de la santé dans le projet personnalisé de la personne accueillie au sein des ESMS de l'AAPEAI. - Promouvoir et garantir le consentement et le pouvoir d'agir de la personne dans ses choix liés à la santé.</p> |

RENFORCER LA QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES TSA

| Echéance | Pilote (s) | Indicateurs | Commentaires |
|-----------------|-----------------------------------|--|---|
| 09/2022-09/2023 | Cheffe de projet Enfance et santé | <p>Nombre de bilans et évaluations effectués/an</p> <p>Formation aux habiletés sociales</p> <p>Nombre d'ateliers aux aidants effectués /an</p> | <p>Garantir l'effectuation de bilans et d'évaluations spécifiques liés aux TSA par une équipe dédiée et pluridisciplinaire pour la qualité d'accompagnement des personnes:</p> <p>Soutenir les acquis et poursuivre les formations spécifiques TSA auprès des professionnels de l'AAPEAI. (Plateforme + autres).</p> <p>Poursuivre les investissements dans du matériel spécifique.</p> <p>Garantir le lien entre les préconisations effectuées par les bilans/ évaluations et leur effectivité au quotidien.</p> <p>Elargir les interventions et l'appui de la plateforme aux dispositifs adultes: FH, SAVS et ESAT:</p> <p>Informers et sensibiliser l'ensemble des professionnels de l'accompagnement de l'AAPEAI au spécificités TSA.</p> <p>Enrichir nos réponses par la mise en place d'ateliers dédiés aux habiletés sociales</p> <p>Former des professionnels de la Plateforme à la mise en œuvre de ces ateliers spécifiques.</p> <p>Soutenir le travail partenarial.</p> <p>Avec l'APH des Vosges du Nord.</p> <p>Rencontres régulières entre pairs (IME)</p> <p>Séances de travail régulières</p> <p>Mutualisation de formations/ de GAP.</p> <p>Elargir le travail en réseau aux autres Plateformes TSA du Grand Est.</p> |



RENFORCER LES COMPÉTENCES EN MÉTHODOLOGIE DE PROJET

| Echéance | Pilote (s) | Indicateurs | Commentaires |
|-----------------|-----------------------------|--|--|
| 09/2022-09/2023 | Un membre du Comité Qualité | <i>Nombre de professionnels formés</i> <i>Trame associative pour les projets</i> <i>Nombre de projets formalisés selon ce modèle/ nombre de projet validés par les cadres des ESMS</i> | <i>Structurer une méthodologie de projet transverse aux ESMS de l'AAPEAI qui déclinent précisément les modes de fonctionnement et les pratiques de conduite de projet sécurisant les professionnels dans la démarche tout en encourageant la créativité et l'innovation.</i> |





ANNEXES



ANNEXE 1

Organigramme

AAPEAI Alsace-Bossue - 15/02/2023

CONSEIL
D'ADMINISTRATION
AAPEAI Alsace-Bossue

PRESIDENT Denis KEBLI

DIRECTION
GENERALE

Assistante de
direction

Direction des
établissements

Cheffe de projet
CDG

RRH

Commission
d'accompagnement
Coordinatrice de
parcours

Assistante Technique
compta/paie/gestion

Chargé de mission
logistique/sécurité/
maintenance

Administration
des ventes/
Accueil

Chef de projet
développement
Commercial

Cheffe de projet
FHTH/SAVS

Cheffe de projet
ENFANCE ET
SANTÉ

Equipe
Educativ+
ATELIERS / ESAT
/ Entreprise
Adaptée

Chargé
d'insertion

Equipe
Educativ
FHTH/SAVS

Equipe
Educativ
IME/SESSAD

Psychologues
des ets
AAPEAI

— Relation hiérarchique
..... Relation fonctionnelle

ANNEXE 2

Support de présentation de la démarche

Présentation de la démarche d'évaluation interne



10 mai 2023

ElianeConseil
SANTÉ | SOCIAL

Sommaire

- _ Le contexte et les enjeux
- _ L'évaluation interne
- _ Les modalités pratiques

ElianeConseil
SANTÉ | SOCIAL

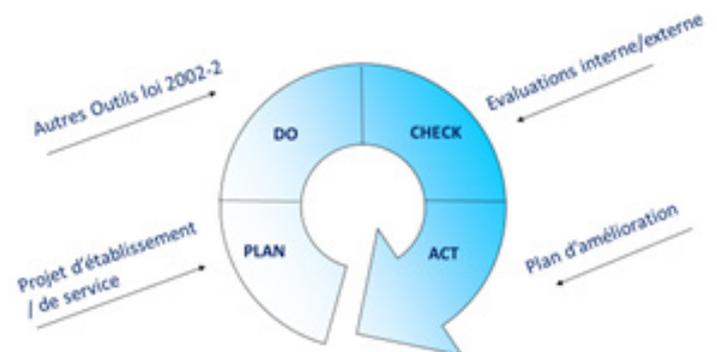
La loi 2002-2 : facteur d'ancrage de la démarche qualité dans le secteur médico-social

- ✓ Une place centrale accordée par la loi aux droits des usagers
- ✓ La création d'outils garantissant les droits des usagers
- ✓ L'obligation de procéder à une évaluation dans les ESSMS
- ✓ La qualité de la relation aux usagers posée par le législateur comme pivot de l'évaluation

La loi 2002-2 contribue à ancrer la qualité dans le secteur social médico-social

ElianeConseil
SANTÉ | SOCIAL

L'application de la démarche qualité au secteur



Tous ces outils et démarches font partie du processus d'amélioration continue de la qualité dont la base est le projet d'établissement/de service

ElianeConseil
SANTÉ | SOCIAL

Le contexte réglementaire

Art. L. 312-8, CASF

« Les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou, en cas de carence, élaborées, selon les catégories d'établissements ou de services, par un Conseil national de l'évaluation sociale et médico-sociale, placé auprès du ministre chargé de l'action sociale. »

Recommandation de Bonnes Pratiques de l'HAS, juillet 2009 :

« La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action sociale et des familles »

Les résultats de l'évaluation sont communiqués tous les cinq ans à l'autorité ayant délivré l'autorisation.

→ L'ensemble des processus liés à la démarche qualité est en cours de révision par la HAS

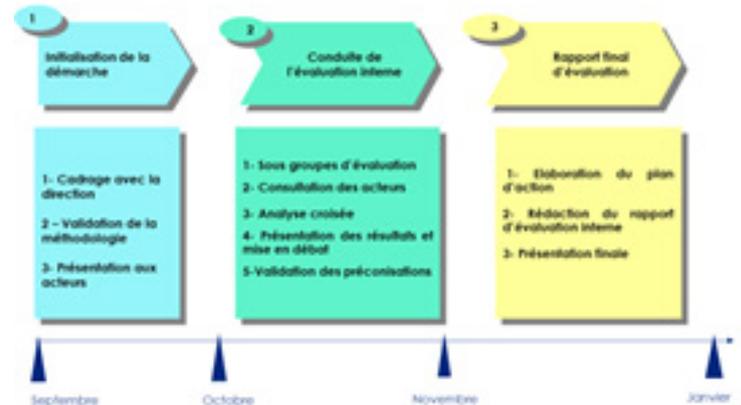
Les conditions de réalisation d'une évaluation interne

- ✓ L'HAS définit les domaines d'évaluation
 - La promotion de l'autonomie et de la participation sociale
 - La personnalisation de l'accompagnement
 - La protection et la prévention des risques liés à la vulnérabilité des usagers
 - La garantie des droits et la participation des usagers
- ✓ Le processus défini par l'HAS :
 - Une démarche participative qui ouvre des espaces d'analyse et de confrontation sur les pratiques professionnelles
 - Une démarche qui croise les points de vue : direction, professionnels, usagers, partenaires
 - Une démarche qui identifie des améliorations et un dispositif pour les conduire
 - Une démarche qui se concrétise par un rapport

Les conditions de réalisation d'une évaluation interne

- ✓ Les objectifs de l'évaluation interne
 - Produire des connaissances
 - Renouveler le dialogue entre les parties prenantes
 - Valoriser l'action réalisée
 - Faire évoluer les pratiques
 - S'adapter aux besoins et à leurs évolutions
 - Contribuer à l'évaluation du secteur
- ✓ La portée juridique des évaluations
 - L'obligation de transmission
 - L'impact sur l'autorisation
 - L'impact sur la structuration de l'offre
 - Les schémas
 - Les projets de création, transformation ou extension

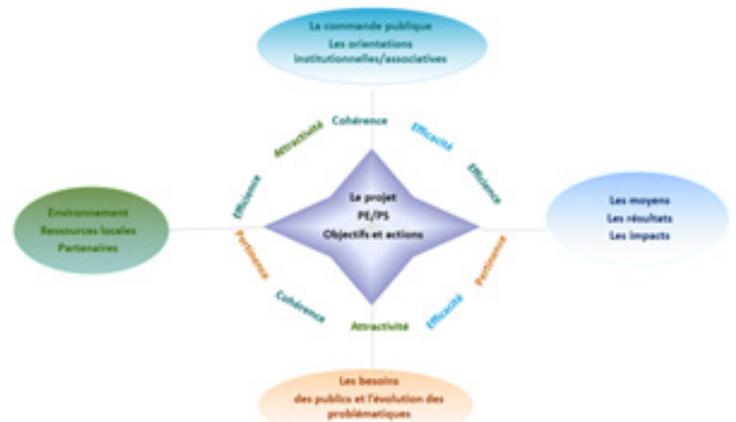
La démarche proposée



Le pilotage de la démarche

- ✓ Mise en place d'un COPIIL
 - Il est constitué d'un administrateur, de la directrice adjointe, des cadres et professionnels représentant les différentes structures, pour un total de 8 à 10 membres
- ✓ Son rôle :
 - être relais auprès des professionnels sur la politique qualité
 - développer une compétence collective sur l'évaluation
 - piloter l'évaluation interne
- ✓ Il sera accompagné par Eliane Conseil au fil des travaux :
 - 06/10 et le 15/10 sur site
 - le 09/11 et le 29/11, par des séances de travail en visio (10h-12h)

L'amélioration continue de la qualité



Une démarche participative

- ✓ C'est une démarche d'analyse :
 - Mise en évidence, lisibilité collective des actions, des pratiques et des besoins
 - Relance des débats sur les pratiques institutionnelles et professionnelles
 - Evolution des projets
- ✓ C'est une démarche participative :
 - Ouverture d'un débat démocratique
 - Mobilisation autour du sens et des valeurs
 - Construction d'une compétence collective et individuelle

Une démarche participative

- ✓ La participation des professionnels :
 - Un groupe transversal associant des professionnels des différentes structures sera en charge de l'évaluation des références d'un thème en particulier.
 - Les séances seront programmées sur une période de 15 jours :
 - 1^{ère} séance : sur les semaines 42 et 43
 - 2^{ème} séance : sur les semaines 46 et 47
 - 3^{ème} séance : sur les semaines 48 et 49
- ✓ La participation des partenaires
 - Via une enquête par questionnaire
- ✓ La participation des personnes accompagnées
 - par des séances organisées au sein des structures, sur les 4 thèmes évalués.
 - par un point d'information et de débat à programmer dans les prochaines réunions de CVS

La démarche proposée

- ✓ Eliane Conseil accompagne :
 - La conception des outils de l'évaluation
 - La supervision du Copil dans l'animation des séances d'évaluation interne et la rédaction du rapport
 - L'élaboration du plan d'action et des fiches action
 - La présentation des résultats
 - La rédaction du rapport d'évaluation interne

Les outils de l'évaluation (1/3)

- ✓ Un référentiel élaboré :
 - À partir des pratiques professionnelles
 - Il énonce des références/ degrés d'exigence visés, conformément aux cadre réglementaire et recommandations de bonnes pratiques
- ✓ Un référentiel à renseigner dans des séances collectives d'évaluation :
 - Pour une analyse du fonctionnement au regard des références
 - Quelles sont nos réalisations ?
 - Comment peut-on les interpréter ?
 - Quelles évolutions peut-on proposer ?
 - Un système de cotation

Les outils de l'évaluation (2/3)

| Références | Cotation | Forces | Faiblesses | Proposition d'amélioration |
|---|----------|--------|------------|----------------------------|
| Processus de l'usage et personnalisation de l'accompagnement | oui | | | |
| Les parcours de l'usage | oui | | | |
| Une politique d'adhésion et d'accueil est définie et respectée | oui | | | |
| Différentes modalités d'accueil permettent à la structure d'adapter le parcours de la personne en fonction de l'évaluation de ses besoins | oui | | | |
| La fin de prise en charge et le sortie de la structure sont anticipés et organisés | oui | | | |
| La personnalisation de l'accompagnement | oui | | | |
| L'analyse de la situation de l'usage est réalisée dans le pluridisciplinaire à partir d'outils formalisés | oui | | | |
| Le projet personnalisé est mis en place conformément à la loi et aux recommandations de bonnes pratiques | oui | | | |
| La participation de l'usage au processus d'élaboration du projet est effective et adaptée | oui | | | |
| Le suivi de la mise en oeuvre du projet et son évaluation sont précis et réalistes | oui | | | |
| L'accompagnement proposé est relatif aux objectifs du projet personnalisé | oui | | | |

Les outils de l'évaluation (3/3)

- ✓ Les thèmes pour les personnes accompagnées
 - Le parcours
 - Le cadre de vie / de travail
 - Le respect des droits et la bientraitance
 - L'accompagnement
- ✓ Les thèmes pour les partenaires :
 - leur connaissance de la structure et de ses missions
 - les collaborations engagées et leurs modalités
 - les effets observés
 - les points d'amélioration ou de développement
- ✓ Modalités :
 - Les partenaires sont consultés via une enquête en ligne
 - Les personnes accompagnées sont consultés dans le cadre d'entretiens collectifs
 - L'évaluation interne figurera à l'ordre du jour de la réunion des CVS à venir



Consultation des partenaires de l'AAPEAI

Ce formulaire vous est adressé dans le cadre de l'évaluation interne des structures de l'Association des Amis et Parents des Enfants et Adultes Inadaptés (AAPEAI) Alsace Bossue - Diemeringen

Qui êtes-vous ?

Fonction :

Structure

Connaissance de l'AAPEAI Alsace Bossue

Connaissez-vous les missions de l'association AAPEAI Alsace Bossue ?

Oui Non

Connaissez-vous les différentes structures l'association ?

Oui Non

Si oui, lesquelles ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> ESAT | <input type="checkbox"/> SAVS |
| <input type="checkbox"/> Entreprise adaptée | <input type="checkbox"/> SESSAD |
| <input type="checkbox"/> IME IMPRO | <input type="checkbox"/> La Plateforme Autisme |
| <input type="checkbox"/> FHTH | |

Selon vous, pour être admis dans une des structures de l'Association, quelles sont les conditions requises ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> La notification de la MDPH | <input type="checkbox"/> La domiciliation dans le département |
| <input type="checkbox"/> La Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) | <input type="checkbox"/> La scolarisation en ULIS, primaire, collège, lycée |
| <input type="checkbox"/> La scolarisation dans un établissement du département | <input type="checkbox"/> Autre |

Si 'Autre' précisez :

Quelles sont les prestations des structures que vous connaissez ?

cochez les activités que vous connaissez

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Le dépistage | <input type="checkbox"/> L'accompagnement de la perte d'autonomie |
| <input type="checkbox"/> L'inclusion scolaire | <input type="checkbox"/> L'accompagnement médical et paramédical |
| <input type="checkbox"/> L'inclusion professionnelle | <input type="checkbox"/> L'accompagnement psychologique |
| <input type="checkbox"/> L'inclusion sociale et culturelle | <input type="checkbox"/> L'accès aux droits et la citoyenneté |
| <input type="checkbox"/> L'accompagnement à l'autonomie dans la vie culturelle | |

← Précédent

Suivant →



Réactualisation Projets institutionnels SESSAD/IME

Séance de Travail institutionnel – 30 Aout 2022

Contexte

L'AAPEAI a engagé une dynamique d'amélioration continue de la qualité depuis janvier 2019.

Dans cette dynamique, la gouvernance a souhaité compléter l'autoévaluation associative par une démarche participative en associant tous les professionnels des différents établissements et services à la réflexion.

► **Objectifs principaux du travail institutionnel:**

- Vérifier et faire le lien entre les missions spécifiques de chaque établissement et la stratégie associative
- Réactualisation du projet d'établissement/ de service et son écriture
- Encourager la dynamique d'équipe et la QVT

Origine de la demande

L'association AAPEAI , héritière d'une histoire riche se situe à un moment charnière de son développement et ce au regard des paramètres suivants :

- Des évolutions significatives en réponse aux besoins du public accompagné : Plateforme TSA, Projet restauration, développement du service espace vert ...
- Des changements au niveau de son organisation et sa gouvernance
- La mise en dynamique d'un plan d'amélioration continue de la qualité.

Evaluation de la séance

Mots restitués pour l'évaluation de la séance : « Riche, cohésion d'équipe ,partage, émulation, espérance, éthique, perspectives, création, confiance »

Prochain rdv : forum interservices pour la présentation des travaux effectués



